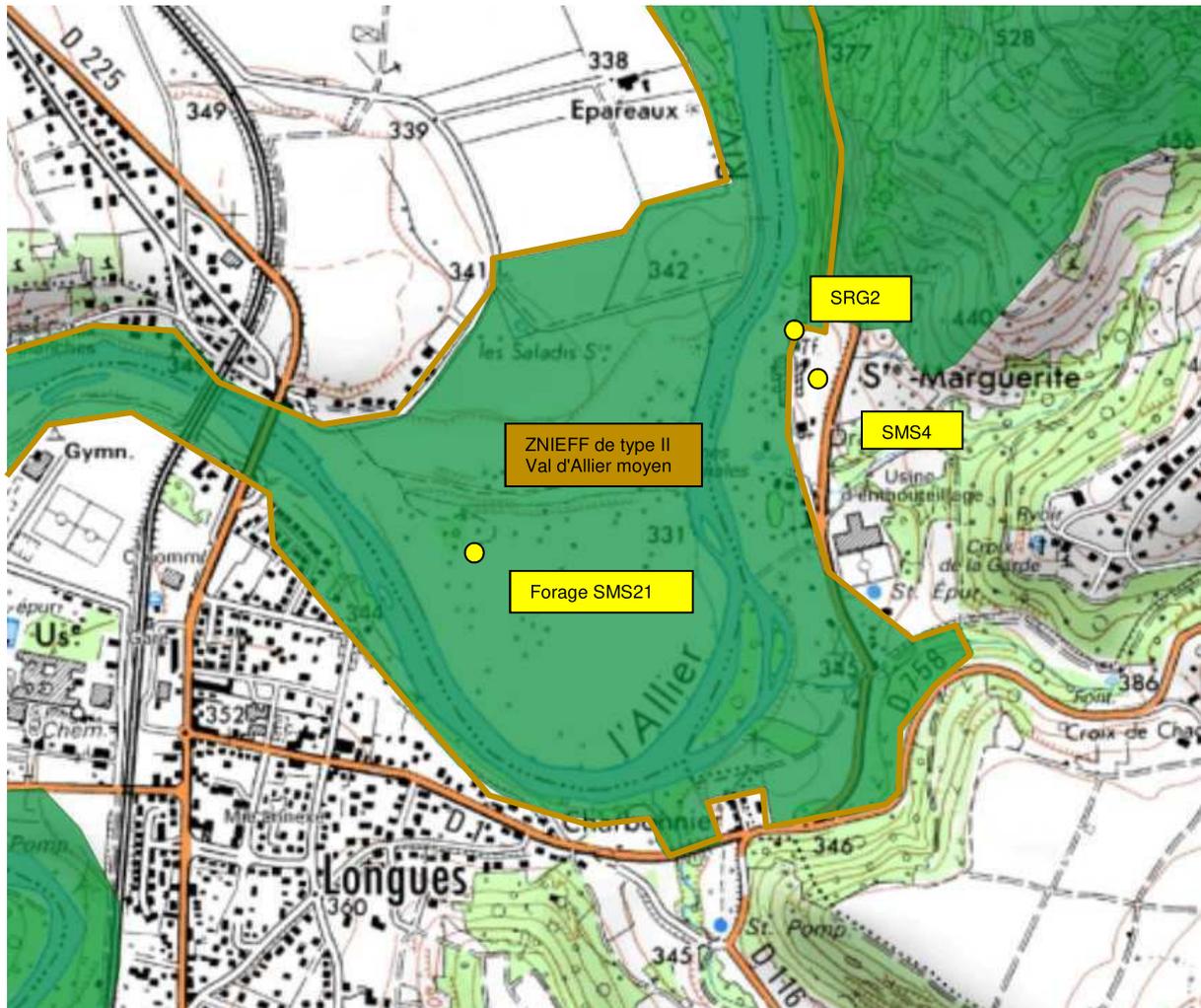


ZNIEFF TYPE II : LIT MAJEUR DE L'ALLIER MOYEN

N° 830007463





LIT MAJEUR DE L'ALLIER MOYEN (Identifiant national : 830007463)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 00210000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne, .- 830007463, LIT MAJEUR DE L'ALLIER MOYEN.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 56P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/830007463.pdf>

Région en charge de la zone : Auvergne
Rédacteur(s) : Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne
Centroïde calculé : 652402°-2199875°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 17/05/2011
Date actuelle d'avis CSRPN : 17/05/2011
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 22/11/2016

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	6
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	6
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	6
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	7
7. ESPECES	29
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	56
9. SOURCES	56

1. DESCRIPTION

ZNIEFF de Type 1 incluse(s)

- Id nat. : 830020525 - (Id reg. : 00210023)
- Id nat. : 830020368 - (Id reg. : 00210021)
- Id nat. : 830020402 - (Id reg. : 00210022)
- Id nat. : 830020416 - (Id reg. : 00210030)
- Id nat. : 830020421 - (Id reg. : 00210032)
- Id nat. : 830007977 - (Id reg. : 00210024)
- Id nat. : 830005665 - (Id reg. : 00210008)
- Id nat. : 830000176 - (Id reg. : 00210002)
- Id nat. : 830000177 - (Id reg. : 00210005)
- Id nat. : 830000178 - (Id reg. : 00210004)
- Id nat. : 830005433 - (Id reg. : 00210026)
- Id nat. : 830005435 - (Id reg. : 00210028)
- Id nat. : 830020082 - (Id reg. : 00210033)
- Id nat. : 830020083 - (Id reg. : 00210034)
- Id nat. : 830020117 - (Id reg. : 00210025)
- Id nat. : 830000173 - (Id reg. : 00210006)
- Id nat. : 830000174 - (Id reg. : 00210001)
- Id nat. : 830000175 - (Id reg. : 00210003)
- Id nat. : 830020018 - (Id reg. : 00210035)
- Id nat. : 830007994 - (Id reg. : 00210020)
- Id nat. : 830020034 - (Id reg. : 00210029)
- Id nat. : 830020038 - (Id reg. : 00210027)
- Id nat. : 830007995 - (Id reg. : 00210031)

1.1 Localisation administrative

- Département : Puy-de-Dôme
- Département : Cher
- Département : Haute-Loire
- Département : Allier
- Commune : Charnat (INSEE : 63095)
- Commune : Issoire (INSEE : 63178)
- Commune : Veurdre (INSEE : 03309)
- Commune : Bressolles (INSEE : 03040)
- Commune : Chemilly (INSEE : 03073)
- Commune : Aubigny (INSEE : 03009)
- Commune : Billy (INSEE : 03029)
- Commune : Puy-Guillaume (INSEE : 63291)
- Commune : Jozé (INSEE : 63180)
- Commune : Neure (INSEE : 03198)
- Commune : Brassac-les-Mines (INSEE : 63050)
- Commune : Saint-Léopardin-d'Augy (INSEE : 03241)
- Commune : Avernès (INSEE : 03013)
- Commune : Mornay-sur-Allier (INSEE : 18155)
- Commune : Saint-Priest-Bramefant (INSEE : 63387)
- Commune : Parentignat (INSEE : 63270)
- Commune : Montilly (INSEE : 03184)
- Commune : Varennes-sur-Allier (INSEE : 03298)
- Commune : Villeneuve-sur-Allier (INSEE : 03316)
- Commune : Creuzier-le-Vieux (INSEE : 03094)
- Commune : Authezat (INSEE : 63021)
- Commune : Saint-Yorre (INSEE : 03264)
- Commune : Hauterive (INSEE : 03126)
- Commune : Vergongheon (INSEE : 43258)
- Commune : Mons (INSEE : 63232)
- Commune : Vic-le-Comte (INSEE : 63457)
- Commune : Limons (INSEE : 63196)

- Commune : Ferté-Hauterive (INSEE : 03114)
- Commune : Mirefleurs (INSEE : 63227)
- Commune : Yronde-et-Buron (INSEE : 63472)
- Commune : Vertaizon (INSEE : 63453)
- Commune : Martres-de-Veyre (INSEE : 63214)
- Commune : Moulins (INSEE : 03190)
- Commune : Neuvy (INSEE : 03200)
- Commune : Mariol (INSEE : 03163)
- Commune : Beauregard-l'Évêque (INSEE : 63034)
- Commune : Culhat (INSEE : 63131)
- Commune : Saint-Rémy-en-Rollat (INSEE : 03258)
- Commune : Châtel-de-Neuvre (INSEE : 03065)
- Commune : Bellerive-sur-Allier (INSEE : 03023)
- Commune : Saint-Pourçain-sur-Sioule (INSEE : 03254)
- Commune : Azérat (INSEE : 43017)
- Commune : Cohade (INSEE : 43074)
- Commune : Saint-Sylvestre-Pragoulin (INSEE : 63400)
- Commune : Mezel (INSEE : 63226)
- Commune : Orsonnette (INSEE : 63266)
- Commune : Saint-Yvoine (INSEE : 63404)
- Commune : Ris (INSEE : 63301)
- Commune : Jumeaux (INSEE : 63182)
- Commune : Corent (INSEE : 63120)
- Commune : Luzillat (INSEE : 63201)
- Commune : Maringues (INSEE : 63210)
- Commune : Marcenat (INSEE : 03160)
- Commune : Monétay-sur-Allier (INSEE : 03176)
- Commune : Broc (INSEE : 63054)
- Commune : Dallet (INSEE : 63133)
- Commune : Charmeil (INSEE : 03060)
- Commune : Saint-Loup (INSEE : 03242)
- Commune : Contigny (INSEE : 03083)
- Commune : Abrest (INSEE : 03001)
- Commune : Coudes (INSEE : 63121)
- Commune : Auzon (INSEE : 43016)
- Commune : Sainte-Florine (INSEE : 43185)
- Commune : Brioude (INSEE : 43040)
- Commune : Fontannes (INSEE : 43096)
- Commune : Saint-Maurice (INSEE : 63378)
- Commune : Pont-du-Château (INSEE : 63284)
- Commune : Saint-Germain-des-Fossés (INSEE : 03236)
- Commune : Crevant-Laveine (INSEE : 63128)
- Commune : Bagneux (INSEE : 03015)
- Commune : Cournon-d'Auvergne (INSEE : 63124)
- Commune : Cendre (INSEE : 63069)
- Commune : Vézézoux (INSEE : 43261)
- Commune : Montpeyroux (INSEE : 63241)
- Commune : Nonette (INSEE : 63255)
- Commune : Parent (INSEE : 63269)
- Commune : Sauvagnat-Sainte-Marthe (INSEE : 63411)
- Commune : Pradeaux (INSEE : 63287)
- Commune : Roche-Noire (INSEE : 63306)
- Commune : Martres-d'Artière (INSEE : 63213)
- Commune : Paray-sous-Briailles (INSEE : 03204)
- Commune : Trévol (INSEE : 03290)
- Commune : Vichy (INSEE : 03310)
- Commune : Créchy (INSEE : 03091)
- Commune : Auzat-la-Combelle (INSEE : 63022)
- Commune : Beaulieu (INSEE : 63031)
- Commune : Breuil-sur-Couze (INSEE : 63052)
- Commune : Château-sur-Allier (INSEE : 03064)
- Commune : Bessay-sur-Allier (INSEE : 03025)
- Commune : Toulon-sur-Allier (INSEE : 03286)

- Commune : Lamothe (INSEE : 43110)
- Commune : Orbeil (INSEE : 63261)
- Commune : Pérignat-sur-Allier (INSEE : 63273)
- Commune : Vinzelles (INSEE : 63461)

1.2 Superficie

34934,31 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 0

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : **830020117** - ETANG DES MOULDEIX (Type 1) (Id reg. : 00210025)
- Id nat. : **830000173** - VAL ALLIER DE LONGUES A COUDES (Type 1) (Id reg. : 00210006)
- Id nat. : **830000174** - BEC DE DORE (Type 1) (Id reg. : 00210001)
- Id nat. : **830000175** - VAL ALLIER PONT DE JOZE PONT DE CREVANT (Type 1) (Id reg. : 00210003)
- Id nat. : **830000176** - VAL ALLIER PONT DE CREVANT PONT DE LIMONS (Type 1) (Id reg. : 00210002)
- Id nat. : **830000177** - VAL D'ALLIER DU PONT DE MIREFLEURS AU PONT DE LONGUES (Type 1) (Id reg. : 00210005)
- Id nat. : **830000178** - VAL D'ALLIER DU PONT DE JOZE A PONT DU CHÂTEAU (Type 1) (Id reg. : 00210004)
- Id nat. : **830005665** - VAL D'ALLIER DU PONT DE PARENTIGNAT A BRASSAC LES MINES (Type 1) (Id reg. : 00210008)
- Id nat. : **830005433** - VAL D'ALLIER VICHY - PONT DE CHAZEUIL (Type 1) (Id reg. : 00210026)
- Id nat. : **830005435** - VAL D'ALLIER NORD (Type 1) (Id reg. : 00210028)
- Id nat. : **830020082** - PIC DE NONETTE (Type 1) (Id reg. : 00210033)
- Id nat. : **830020083** - LA PLAIGNE (Type 1) (Id reg. : 00210034)
- Id nat. : **830020018** - L'ALLIER ENTRE BRIOUDE ET BRASSAC (Type 1) (Id reg. : 00210035)
- Id nat. : **830020034** - ZONE ALLUVIALE DE SAINT PRIEST BRAMEFANT (Type 1) (Id reg. : 00210029)
- Id nat. : **830020038** - CONFLUENT ALLIER-SIOULE ET AVAL (Type 1) (Id reg. : 00210027)
- Id nat. : **830007994** - SOURCES SALEES DE MEDAGUES (Type 1) (Id reg. : 00210020)
- Id nat. : **830007995** - SOURCES SALEES DES SALADIS (Type 1) (Id reg. : 00210031)
- Id nat. : **830007463** - LIT MAJEUR DE L'ALLIER MOYEN (Type 2) (Id reg. : 00210000)
- Id nat. : **830007977** - LE SAIL (Type 1) (Id reg. : 00210024)
- Id nat. : **830020368** - ETANG DES BRESSILLATS (Type 1) (Id reg. : 00210021)
- Id nat. : **830020402** - MARE DE BREZOLLE (Type 1) (Id reg. : 00210022)
- Id nat. : **830020416** - VAL D'ALLIER ENTRE VICHY ET MARIOL (Type 1) (Id reg. : 00210030)
- Id nat. : **830020421** - ALLIER PONT DE MIREFLEURS - DALLE (Type 1) (Id reg. : 00210032)
- Id nat. : **830020525** - LES ARONDES (Type 1) (Id reg. : 00210023)

1.5 Commentaire général

Commentaire sur les espèces déterminantes :

Rhodeus sericeus amarus : toute l'année

Ulmus laevis : A rechercher

Tipula dispar : toute l'année

Unio crassus : coquilles mais présence d'une population vivante fortement possible

Lampetra planeri : toute l'année; abondance A-B?

Salmo salar : (station de comptage de Vichy)

Esox lucius : toute l'année

Chondrostoma toxostoma : toute l'année

Alosa alosa : avril-juin

Puccinellia fasciculata : A confirmer

Ranunculus paludosus : A rechercher

Anguilla anguilla : toute l'année

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Industrie
- Circulation routière ou autoroutière
- Circulation ferroviaire
- Aéroport, aéroport, hélicoptère
- Exploitations minières, carrières

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires

- Faunistique
- Poissons
- Amphibiens
- Reptiles
- Oiseaux
- Mammifères
- Autre Faune (préciser)
- Insectes
- Floristique
- Ptéridophytes
- Phanérogames

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Amphibiens		
- Bryophytes	- Autre Faunes		
- Lichens	- Mammifères		
- Mollusques	- Oiseaux		
- Crustacés	- Phanérogames		
- Arachnides	- Poissons		
- Myriapodes	- Ptéridophytes		
- Diptères	- Reptiles		
- Hyménoptères	- Odonates		
- Autres ordres d'Hexapodes	- Orthoptères		
- Hémiptères	- Lépidoptères		
- Ascomycètes	- Coléoptères		
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
C1.3 Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	22.13 Eaux eutrophes				2000
	22.41 Végétations flottant librement				2006
C3.53 Communautés eurosibériennes annuelles des vases fluviatiles	24.52 Groupements eurosibériens annuels des vases fluviatiles				2004
E1.11 Gazons eurosibériens sur débris rocheux	34.11 Pelouses médio-européennes sur débris rocheux				2004
E1.28 Pelouses calcaréo-siliceuses d'Europe centrale	34.34 Pelouses calcaréo-siliceuses de l'Europe centrale				2006
E2.22 Prairies de fauche planitaires subatlantiques	38.22 Prairies de fauche des plaines médio-européennes				2006
G1.A13 Frénaies-chênaies subatlantiques à <i>Primula elatior</i>	41.23 Frénaies-chênaies subatlantiques à primevère				2004
G1.A4 Forêts de ravin et de pente	41.4 Forêts mixtes de pentes et ravins				2006
G1.21 Forêts riveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens				2006
G1.22 Forêts mixtes de <i>Quercus-Ulmus-Fraxinus</i> des grands fleuves	44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves				2006
	22.41 Végétations flottant librement				2006
C3.53 Communautés eurosibériennes annuelles des vases fluviatiles	24.52 Groupements eurosibériens annuels des vases fluviatiles				2006
E1.11 Gazons eurosibériens sur débris rocheux	34.11 Pelouses médio-européennes sur débris rocheux				2006

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
G1.22 Forêts mixtes de <i>Quercus-Ulmus-Fraxinus</i> des grands fleuves	44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves				2007
	22.41 Végétations flottant librement				2006
C3.53 Communautés eurosibériennes annuelles des vases fluviatiles	24.52 Groupements eurosibériens annuels des vases fluviatiles				2006
E1.28 Pelouses calcaréo-siliceuses d'Europe centrale	34.34 Pelouses calcaréo-siliceuses de l'Europe centrale				2006
D6.1 Marais salés continentaux	15.4 Prés salés continentaux				2006
D6.1 Marais salés continentaux	15.4 Prés salés continentaux				2004
G1.21 Forêts riveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens				2004
G1.22 Forêts mixtes de <i>Quercus-Ulmus-Fraxinus</i> des grands fleuves	44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves				2004
E1.28 Pelouses calcaréo-siliceuses d'Europe centrale	34.34 Pelouses calcaréo-siliceuses de l'Europe centrale				2004
G1.21 Forêts riveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens				2004
G1.22 Forêts mixtes de <i>Quercus-Ulmus-Fraxinus</i> des grands fleuves	44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves				2004
D6.1 Marais salés continentaux	15.4 Prés salés continentaux				2004
C1.3 Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	22.13 Eaux eutrophes				2006
C3.51 Gazons ras eurosibériens à espèces annuelles amphibies	22.32 Gazons amphibies annuels septentrionaux		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	1	2009
	22.41 Végétations flottant librement				2006
C3.53 Communautés eurosibériennes annuelles des vases fluviatiles	24.52 Groupements eurosibériens annuels des vases fluviatiles		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	3	2009

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>E1.28 Pelouses calcaréo-siliceuses d'Europe centrale</i>	<i>34.34 Pelouses calcaréo-siliceuses de l'Europe centrale</i>				2006
<i>E2.2 Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes</i>	<i>38.2 Prairies de fauche de basse altitude</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	5	2009
<i>E2.21 Prairies de fauche atlantiques</i>	<i>38.21 Prairies de fauche atlantiques</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	1	2009
<i>E2.22 Prairies de fauche planitiales subatlantiques</i>	<i>38.22 Prairies de fauche des plaines médio-européennes</i>				2006
<i>E1.28 Pelouses calcaréo-siliceuses d'Europe centrale</i>	<i>34.34 Pelouses calcaréo-siliceuses de l'Europe centrale</i>				2004
<i>G1.21 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux</i>	<i>44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>				2004
<i>G1.22 Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus des grands fleuves</i>	<i>44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves</i>				2004
<i>G1.21 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux</i>	<i>44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>				2004
<i>G1.22 Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus des grands fleuves</i>	<i>44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves</i>				2004
<i>E2.2 Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes</i>	<i>38.2 Prairies de fauche de basse altitude</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	20	2008
<i>G1.21 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux</i>	<i>44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	20	2008
<i>G1.22 Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus des grands fleuves</i>	<i>44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves</i>				2004
<i>G1.211 Bois des ruisseaux et sources à Fraxinus et Alnus</i>	<i>44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)</i>		Informateur : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	5	2008
<i>G1.21 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux</i>	<i>44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>				2006
<i>G1.22 Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus des grands fleuves</i>	<i>44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves</i>				2006

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>D6.1 Marais salés continentaux</i>	<i>15.4 Près salés continentaux</i>		Informateur : LPO Auvergne	8	2009
<i>G1.21 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux</i>	<i>44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>		Informateur : LPO Auvergne	8	2009
<i>G1.22 Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus des grands fleuves</i>	<i>44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves</i>		Informateur : LPO Auvergne	8	2009
	<i>22.41 Végétations flottant librement</i>				2006
<i>C3.53 Communautés eurosibériennes annuelles des vases fluviatiles</i>	<i>24.52 Groupements eurosibériens annuels des vases fluviatiles</i>				2007
<i>G1.21 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux</i>	<i>44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>				2004
<i>G1.22 Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus des grands fleuves</i>	<i>44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves</i>				2004
<i>C1.3 Lacs, étangs et mares eutrophes permanents</i>	<i>22.13 Eaux eutrophes</i>				2000
<i>C3.53 Communautés eurosibériennes annuelles des vases fluviatiles</i>	<i>24.52 Groupements eurosibériens annuels des vases fluviatiles</i>				2000
<i>G1.21 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux</i>	<i>44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>				2000
<i>G1.22 Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus des grands fleuves</i>	<i>44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves</i>				2000
<i>C1.3 Lacs, étangs et mares eutrophes permanents</i>	<i>22.13 Eaux eutrophes</i>				2000
<i>C3.53 Communautés eurosibériennes annuelles des vases fluviatiles</i>	<i>24.52 Groupements eurosibériens annuels des vases fluviatiles</i>				2000
<i>G1.21 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux</i>	<i>44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>				2000
<i>G1.22 Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus des grands fleuves</i>	<i>44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves</i>				2000

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
C1.3 Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	22.13 Eaux eutrophes				2001
	22.41 Végétations flottant librement				2006
C3.53 Communautés eurosibériennes annuelles des vases fluviaux	24.52 Groupements eurosibériens annuels des vases fluviaux				2006
E1.11 Gazons eurosibériens sur débris rocheux	34.11 Pelouses médio-européennes sur débris rocheux				2006
E2.22 Prairies de fauche planitiaires subatlantiques	38.22 Prairies de fauche des plaines médio-européennes				2006
G1.21 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens				2001
G1.213 Aulnaies-frénaies des rivières à débit lent	44.33 Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes				2006
G1.22 Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus des grands fleuves	44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves				2001
G1.21 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens				2006
G1.22 Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus des grands fleuves	44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves				2006
G1.221 Grandes forêts alluviales médio-européennes	44.41 Grandes forêts fluviales médio-européennes		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	14	2009
D6.1 Marais salés continentaux	15.4 Prés salés continentaux				2009
C1.3 Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	22.13 Eaux eutrophes				2001
C3.51 Gazons ras eurosibériens à espèces annuelles amphibies	22.32 Gazons amphibies annuels septentrionaux				2009
	22.41 Végétations flottant librement				2006
C3.53 Communautés eurosibériennes annuelles des vases fluviaux	24.52 Groupements eurosibériens annuels des vases fluviaux				2009

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
E1.11 Gazons eurosibériens sur débris rocheux	34.11 Pelouses médio-européennes sur débris rocheux				2006
E1.28 Pelouses calcaréo-siliceuses d'Europe centrale	34.34 Pelouses calcaréo-siliceuses de l'Europe centrale				2006
E2.2 Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	38.2 Prairies de fauche de basse altitude				2006
C1.3 Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	22.13 Eaux eutrophes				2000
C3.53 Communautés eurosibériennes annuelles des vases fluviaux	24.52 Groupements eurosibériens annuels des vases fluviaux				2000
G1.21 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens				2000
G1.22 Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus des grands fleuves	44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves				2000
C1.3 Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	22.13 Eaux eutrophes				2001
E1.28 Pelouses calcaréo-siliceuses d'Europe centrale	34.34 Pelouses calcaréo-siliceuses de l'Europe centrale				2001
G1.21 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens				2001
G1.22 Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus des grands fleuves	44.4 Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves				2001
E2.21 Prairies de fauche atlantiques	38.21 Prairies de fauche atlantiques				2009
E2.22 Prairies de fauche planitiaires subatlantiques	38.22 Prairies de fauche des plaines médio-européennes				2006
G1.A13 Frénaies-chênaies subatlantiques à Primula elatior	41.23 Frénaies-chênaies subatlantiques à primevère				2004
G1.21 Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens				2009

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
G1.211 <i>Bois des ruisseaux et sources à Fraxinus et Alnus</i>	44.31 <i>Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)</i>				2008
G1.213 <i>Aulnaies-frénaies des rivières à débit lent</i>	44.33 <i>Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes</i>				2006
G1.22 <i>Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus des grands fleuves</i>	44.4 <i>Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves</i>				2009
G1.221 <i>Grandes forêts alluviales médio-européennes</i>	44.41 <i>Grandes forêts fluviales médio-européennes</i>				2009
	22.41 <i>Végétations flottant librement</i>				2004
G1.21 <i>Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux</i>	44.3 <i>Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>				2004
G1.22 <i>Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus des grands fleuves</i>	44.4 <i>Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves</i>				2004

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
C2.21 <i>Épirhithron et métarhithron</i>	24.12 <i>Zone à Truites</i>				2004
	22.4 <i>Végétations aquatiques</i>		Informateur : LPO Auvergne	5	2008
	44.1 <i>Formations riveraines de Saules</i>		Informateur : LPO Auvergne	20	2008
	87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i>		Informateur : LPO Auvergne	5	2008
	89 <i>Lagunes et réservoirs industriels, canaux</i>		Informateur : LPO Auvergne	70	2008
	22.3 <i>Communautés amphibiennes</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	2	2008
	24.1 <i>Lits des rivières</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	3	2008
C2.21 <i>Épirhithron et métarhithron</i>	24.12 <i>Zone à Truites</i>				2004
C2.22 <i>Hyporhithron</i>	24.13 <i>Zone à Ombres</i>				2006

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
C3.62 <i>Bancs de graviers nus des rivières</i>	24.21 <i>Bancs de graviers sans végétation</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	10	2008
C3.61 <i>Bancs de sable nus des rivières</i>	24.31 <i>Bancs de sable des rivières sans végétation</i>				2006
	31.8 <i>Fourrés</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	5	2008
E2.1 <i>Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage</i>	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	20	2008
G1.111 <i>Saulaies à Salix alba médio-européennes</i>	44.13 <i>Forêts galeries de Saules blancs</i>				2006
	53.1 <i>Roselières</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	5	2008
	83.32 <i>Plantations d'arbres feuillus</i>				2006
G1.C3 <i>Plantations de Robinia</i>	83.324 <i>Plantations de Robiniers</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	10	2008
	87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	5	2008
C1 <i>Eaux dormantes de surface</i>	22.1 <i>Eaux douces</i>		Informateur : LPO Auvergne	11	2008
E2 <i>Prairies mésiques</i>	38 <i>Prairies mésophiles</i>		Informateur : LPO Auvergne	62	2008
G3.F <i>Plantations très artificielles de conifères</i>	83.31 <i>Plantations de conifères</i>		Informateur : LPO Auvergne	17	2008
J1.2 <i>Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines</i>	86.2 <i>Villages</i>		Informateur : LPO Auvergne	7	2008
	87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i>		Informateur : LPO Auvergne	3	2008
C1 <i>Eaux dormantes de surface</i>	22.1 <i>Eaux douces</i>		Informateur : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	7	2008
E2.1 <i>Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage</i>	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>		Informateur : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	7	2008
G4 <i>Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères</i>	43 <i>Forêts mixtes</i>		Informateur : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	33	2008
I1 <i>Cultures et jardins maraichers</i>	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>		Informateur : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	5	2008

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
G3.F Plantations très artificielles de conifères	83.31 Plantations de conifères		Informateur : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	4	2008
	85 Parcs urbains et grands jardins		Informateur : Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	38	2008
C1 Eaux dormantes de surface	22.1 Eaux douces		Informateur : LPO Auvergne	97	2008
G1.A1 Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus	41.2 Chênaies-charmaies		Informateur : LPO Auvergne	1	2008
	44.1 Formations riveraines de Saules		Informateur : LPO Auvergne	1	2008
	53.2 Communautés à grandes Laïches		Informateur : LPO Auvergne	1	2008
G1 Forêts de feuillus caducifoliés	41 Forêts caducifoliées				2007
G3.1 Boisements à Picea et à Abies	42.1 Sapinières				2006
F9.12 Fourrés ripicoles plantitaires et collinéennes à Salix	44.12 Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes				2006
G1.111 Saulaies à Salix alba médio-européennes	44.13 Forêts galeries de Saules blancs				2006
C3.26 Formations à Phalaris arundinacea	53.16 Végétation à Phalaris arundinacea				2007
I1.1 Monocultures intensives	82.11 Grandes cultures				2006
I1.2 Cultures mixtes des jardins maraichers et horticulture	82.12 Cultures et maraichage				2007
	83.3 Plantations				2006
	83.32 Plantations d'arbres feuillus				2006
	85 Parcs urbains et grands jardins				2006
I2.2 Petits jardins ornementaux et domestiques	85.3 Jardins				2006
	86 Villes, villages et sites industriels				2006
	87 Terrains en friche et terrains vagues				2006

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	87.1 Terrains en friche				2006
	87.2 Zones rudérales				2007
C2.21 Épirhithron et métarhithron	24.12 Zone à Truites		Informateur : LPO Auvergne	30	2009
C3.62 Bancs de graviers nus des rivières	24.21 Bancs de graviers sans végétation		Informateur : LPO Auvergne	2	2009
	24.22 Bancs de graviers végétalisés		Informateur : LPO Auvergne	15	2009
C3.6 Berges nues ou à végétation clairsemée avec des sédiments meubles ou mobiles	24.3 Bancs de sable des rivières		Informateur : LPO Auvergne	8	2009
	44.1 Formations riveraines de Saules		Informateur : LPO Auvergne	10	2009
I1 Cultures et jardins maraichers	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés		Informateur : LPO Auvergne	5	2009
G1.D2 Plantations de Juglans	83.13 Vergers à Noyers		Informateur : LPO Auvergne	2	2009
G1.C1 Plantations de Populus	83.321 Plantations de Peupliers		Informateur : LPO Auvergne	2	2009
	89 Lagunes et réservoirs industriels, canaux		Informateur : LPO Auvergne	2	2009
	22 Eaux douces stagnantes				2007
C1 Eaux dormantes de surface	22.1 Eaux douces				2006
C2.21 Épirhithron et métarhithron	24.12 Zone à Truites				2004
C2.31 Épipotamon	24.14 Zone à Barbeaux				2007
F3.11 Fourrés médio-européens sur sols riches	31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile				2006
E5.4 Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et à fougères	37.7 Lisières humides à grandes herbes				2006
E2 Prairies mésiques	38 Prairies mésophiles				2007
E2.1 Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	38.1 Pâtures mésophiles				2007
G1 Forêts de feuillus caducifoliés	41 Forêts caducifoliées				2007

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
F9.12 Fourrés ripicoles plantiaires et collinéennes à Salix	44.12 Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes				2006
G1.111 Saulaies à Salix alba médio-européennes	44.13 Forêts galeries de Saules blancs				2006
I1 Cultures et jardins maraichers	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				2007
I1.1 Monocultures intensives	82.11 Grandes cultures				2007
I1.2 Cultures mixtes des jardins maraichers et horticulture	82.12 Cultures et maraichage				2007
G1.D4 Vergers d'arbres fruitiers	83.15 Vergers				2006
	83.3 Plantations				2007
	83.32 Plantations d'arbres feuillus				2006
G5.1 Alignements d'arbres	84.1 Alignements d'arbres				2007
I2.2 Petits jardins ornementaux et domestiques	85.3 Jardins				2007
	86 Villes, villages et sites industriels				2006
J1.2 Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	86.2 Villages				2007
	87 Terrains en friche et terrains vagues				2007
	87.1 Terrains en friche				2007
	87.2 Zones rudérales				2006
C1 Eaux dormantes de surface	22.1 Eaux douces				2006
	22.42 Végétations enracinées immergées				2006
	24 Eaux courantes				2001
	24.1 Lits des rivières				2006
C3.62 Bancs de graviers nus des rivières	24.21 Bancs de graviers sans végétation				2006

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
F3.11 Fourrés médio-européens sur sols riches	31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile				2006
E1.1 Végétations ouvertes des substrats sableux et rocheux continentaux	34.1 Pelouses pionnières médio-européennes				2001
E1.12 Gazons pionniers eurosibériens des sables calcaires	34.12 Pelouses des sables calcaires				2001
E1.7 Pelouses sèches, acides et neutres fermées non-méditerranéennes	35.1 Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés				2006
E5.4 Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et à fougères	37.7 Lisières humides à grandes herbes				2001
E5.41 Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces	37.71 Voiles des cours d'eau				2006
E5.43 Lisières forestières ombragées	37.72 Franges des bords boisés ombragés				2006
E2.11 Pâturages ininterrompus	38.11 Pâturages continus				2006
F9.12 Fourrés ripicoles plantiaires et collinéennes à Salix	44.12 Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes				2006
G1.111 Saulaies à Salix alba médio-européennes	44.13 Forêts galeries de Saules blancs				2006
E2.61 Prairies améliorées sèches ou humides	81.1 Prairies sèches améliorées				2006
I1 Cultures et jardins maraichers	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				2006
I1.1 Monocultures intensives	82.11 Grandes cultures				2006
	83.32 Plantations d'arbres feuillus				2006
J1.2 Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	86.2 Villages				2006
	87.1 Terrains en friche				2006
G1.111 Saulaies à Salix alba médio-européennes	44.13 Forêts galeries de Saules blancs				2006

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
F9.2 Saussaies marécageuses et fourrés des bas- marais à Salix	44.92 Saussaies marécageuses				2006
	53.1 Roselières		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	1	2009
C3.26 Formations à Phalaris arundinacea	53.16 Végétation à Phalaris arundinacea				2006
H3.1 Falaises continentales siliceuses acides	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses				2005
E2.61 Prairies améliorées sèches ou humides	81.1 Prairies sèches améliorées				2006
	82 Cultures		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	10	2009
I1 Cultures et jardins maraichers	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				2006
I1.1 Monocultures intensives	82.11 Grandes cultures				2006
I1.2 Cultures mixtes des jardins maraichers et horticulture	82.12 Cultures et maraichage				2006
G1.D4 Vergers d'arbres fruitiers	83.15 Vergers				2006
	83.3 Plantations				2006
	83.32 Plantations d'arbres feuillus				2006
G1.C1 Plantations de Populus	83.321 Plantations de Peupliers		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	1	2009
G1.C3 Plantations de Robinia	83.324 Plantations de Robiniers		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	1	2009
G5.1 Alignements d'arbres	84.1 Alignements d'arbres				2006
	84.3 Petits bois, bosquets				2006
E2.64 Pelouses des parcs	85.12 Pelouses de parcs				2006
I2.2 Petits jardins ornementaux et domestiques	85.3 Jardins				2006
	86 Villes, villages et sites industriels				2006
J1.1 Bâtiments résidentiels des villes et des centres-villes	86.1 Villes				2006

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
J1.2 Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	86.2 Villages				2006
	87 Terrains en friche et terrains vagues		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	1	2009
	87.1 Terrains en friche				2006
	87.2 Zones rudérales				2006
	22 Eaux douces stagnantes				2009
	24 Eaux courantes				2009
C3.6 Berges nues ou à végétation clairsemée avec des sédiments meubles ou mobiles	24.3 Bancs de sable des rivières				2009
	31 Landes et fruticées				2009
	31.8 Fourrés				2007
	34 Pelouses calcicoles sèches et steppes				2009
E1 Pelouses sèches	35 Pelouses silicicoles sèches				2007
	37 Prairies humides et mégaphorbiaies				2009
E2 Prairies mésiques	38 Prairies mésophiles				2009
	24 Eaux courantes				2001
E1.1 Végétations ouvertes des substrats sableux et rocheux continentaux	34.1 Pelouses pionnières médio-européennes				2001
E1.12 Gazons pionniers eurosibériens des sables calcaires	34.12 Pelouses des sables calcaires				2001
E5.4 Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et à fougères	37.7 Lisières humides à grandes herbes				2001
G1 Forêts de feuillus caducifoliées	41 Forêts caducifoliées				2008
G3 Forêts de conifères	42 Forêts de conifères				2006

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
G4 Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères	43 Forêts mixtes				2008
	44 Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides				2009
	53 Végétation de ceinture des bords des eaux				2008
	53.1 Roselières				2009
C3.26 Formations à Phalaris arundinacea	53.16 Végétation à Phalaris arundinacea				2007
H3 Falaises continentales, pavements rocheux et affleurements rocheux	62 Falaises continentales et rochers exposés				2005
E2.6 Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	81 Prairies améliorées				2006
	82 Cultures				2009
	83 Vergers, bosquets et plantations d'arbres				2009
	84 Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs				2007
	85 Parcs urbains et grands jardins				2008
	86 Villes, villages et sites industriels				2008
	87 Terrains en friche et terrains vagues				2009
	89 Lagunes et réservoirs industriels, canaux				2009
C2.21 Épirhithron et métarrhithron	24.12 Zone à Truites				2004
G1.A14 Chênaies-charmaies subatlantiques à Stellaria	41.24 Chênaies-charmaies à Stellaria sub-atlantiques				2004
	22 Eaux douces stagnantes				2006
C1 Eaux dormantes de surface	22.1 Eaux douces				2004

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
C3.52 Communautés à Bidens (des rives des lacs et des étangs)	22.33 Groupements à Bidens tripartitus				2006
	22.4 Végétations aquatiques				2006
	22.42 Végétations enracinées immergées				2006
	22.43 Végétations enracinées flottantes				2004
	24.1 Lits des rivières				2006
C2.31 Épipotamon	24.14 Zone à Barbeaux				2007
C3.61 Bancs de sable nus des rivières	24.31 Bancs de sable des rivières sans végétation				2007
	31.8 Fourrés				2007
F3.11 Fourrés médio-européens sur sols riches	31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile				2007
F3.13 Fourrés atlantiques sur sols pauvres	31.83 Fruticées atlantiques des sols pauvres				2004
F3.1 Fourrés tempérés	31.84 Landes à Genêts				2006
G5.8 Coupes forestières récentes	31.87 Clairières forestières				2006
G5.61 Prébois caducifoliés	31.8D Recrûs forestiers caducifoliés				2006
G5.71 Taillis	31.8E Taillis				2006
E1.91 Pelouses siliceuses d'espèces annuelles naines	35.21 Prairies siliceuses à annuelles naines				2007
	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées				2006
E5.4 Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et à fougères	37.7 Lisières humides à grandes herbes				2004
E5.41 Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces	37.71 Voiles des cours d'eau				2004
E5.43 Lisières forestières ombragées	37.72 Fringes des bords boisés ombragés				2004

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
E2 Prairies mésiques	38 Prairies mésophiles				2006
E2.1 Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	38.1 Pâtures mésophiles				2006
E2.11 Pâturages ininterrompus	38.11 Pâturages continus				2006
E2.13 Pâturages abandonnés	38.13 Pâturages abandonnés				2006
G1.A1 Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus	41.2 Chênaies-charmaies				2006
G1.A14 Chênaies-charmaies subatlantiques à Stellaria	41.24 Chênaies-charmaies à Stellaria sub-atlantiques				2006
G1.A2 Frênaies non riveraines	41.3 Frênaies				2007
F9.12 Fourrés ripicoles plantiaires et collinéennes à Salix	44.12 Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes				2006
G1.111 Saulaies à Salix alba médio-européennes	44.13 Forêts galeries de Saules blancs				2006
C3.24 Communautés non-graminoïdes de moyenne-haute taille bordant l'eau	53.14 Roselières basses				2004
C3.26 Formations à Phalaris arundinacea	53.16 Végétation à Phalaris arundinacea				2006
E2.61 Prairies améliorées sèches ou humides	81.1 Prairies sèches améliorées				2006
I1.1 Monocultures intensives	82.11 Grandes cultures				2006
I1.2 Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture	82.12 Cultures et maraichage				2006
	82.4 Cultures inondées				2006
G3.F Plantations très artificielles de conifères	83.31 Plantations de conifères				2007
	83.32 Plantations d'arbres feuillus				2007
G5.1 Alignements d'arbres	84.1 Alignements d'arbres				2007
	85.1 Grands parcs				2006

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
I2.2 Petits jardins ornementaux et domestiques	85.3 Jardins				2006
	86 Villes, villages et sites industriels				2006
J1.2 Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	86.2 Villages				2004
	86.41 Carrières				2007
	87 Terrains en friche et terrains vagues				2007
	87.1 Terrains en friche				2007
	87.2 Zones rudérales				2006
	22 Eaux douces stagnantes				2007
C1 Eaux dormantes de surface	22.1 Eaux douces				2007
	22.42 Végétations enracinées immergées				2006
C2.31 Épipotamon	24.14 Zone à Barbeaux				2007
C3.61 Bancs de sable nus des rivières	24.31 Bancs de sable des rivières sans végétation				2007
	31.8 Fourrés				2007
F3.11 Fourrés médio-européens sur sols riches	31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile				2007
G5.71 Taillis	31.8E Taillis				2007
E5.4 Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et à fougères	37.7 Lisières humides à grandes herbes				2006
E2 Prairies mésiques	38 Prairies mésophiles				2007
E2.1 Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	38.1 Pâtures mésophiles				2007
G1 Forêts de feuillus caducifoliés	41 Forêts caducifoliées				2007

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
G1.A1 Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus	41.2 Chênaies-charmaies				2007
F9.12 Fourrés ripicoles planitiaires et collinéennes à Salix	44.12 Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes				2006
G1.111 Saulaies à Salix alba médio-européennes	44.13 Forêts galeries de Saules blancs				2006
	82 Cultures				2007
I1.1 Monocultures intensives	82.11 Grandes cultures				2006
I1.2 Cultures mixtes des jardins maraichers et horticulture	82.12 Cultures et maraichage				2007
	83.32 Plantations d'arbres feuillus				2007
I2.2 Petits jardins ornementaux et domestiques	85.3 Jardins				2007
	86 Villes, villages et sites industriels				2006
J1.2 Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	86.2 Villages				2007
	86.41 Carrières				2007
	87 Terrains en friche et terrains vagues				2006
	87.1 Terrains en friche				2006
	87.2 Zones rudérales				2006
	22 Eaux douces stagnantes				2007
C1 Eaux dormantes de surface	22.1 Eaux douces				2006
	22.42 Végétations enracinées immergées				2006
	24.1 Lits des rivières				2007
C2.31 Épipotamon	24.14 Zone à Barbeaux				2007
C3.61 Bancs de sable nus des rivières	24.31 Bancs de sable des rivières sans végétation				2007

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés				2007
F3.11 Fourrés médio-européens sur sols riches	31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile				2006
E5.4 Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et à fougères	37.7 Lisières humides à grandes herbes				2006
E2 Prairies mésiques	38 Prairies mésophiles				2007
E2.1 Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	38.1 Pâtures mésophiles				2006
C1 Eaux dormantes de surface	22.1 Eaux douces				2006
G5.71 Taillis	31.8E Taillis				2006
E2.1 Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	38.1 Pâtures mésophiles				2006
I1.1 Monocultures intensives	82.11 Grandes cultures				2006
	86 Villes, villages et sites industriels				2006
	87 Terrains en friche et terrains vagues				2006
C2.21 Épirhithron et métarhithron	24.12 Zone à Truites				2004
C2.21 Épirhithron et métarhithron	24.12 Zone à Truites				2004
E2.1 Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	38.1 Pâtures mésophiles				2001
G1.A1 Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus	41.2 Chênaies-charmaies				2001
C1 Eaux dormantes de surface	22.1 Eaux douces		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	2	2009
	22.4 Végétations aquatiques		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	1	2009
	24.1 Lits des rivières		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	10	2009
C2.16 Ruisseaux crénaux (ruisseaux de source)	24.11 Ruisselets				2006

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
C2.22 <i>Hyporhithron</i>	24.13 <i>Zone à Ombres</i>				2006
C3.62 <i>Bancs de graviers nus des rivières</i>	24.21 <i>Bancs de graviers sans végétation</i>				2006
C3.61 <i>Bancs de sable nus des rivières</i>	24.31 <i>Bancs de sable des rivières sans végétation</i>				2006
C3.6 <i>Berges nues ou à végétation clairsemée avec des sédiments meubles ou mobiles</i>	24.32 <i>Bancs de sable riverains pourvus de végétation</i>				2006
	31.8 <i>Fourrés</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	2	2009
F3.11 <i>Fourrés médio-européens sur sols riches</i>	31.81 <i>Fourrés médio-européens sur sol fertile</i>				2006
E5.2 <i>Ourllets forestiers thermophiles</i>	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	1	2009
E5.4 <i>Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et à fougères</i>	37.7 <i>Lisières humides à grandes herbes</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	2	2009
E2.1 <i>Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage</i>	38.1 <i>Pâturages mésophiles</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	22	2009
E2.11 <i>Pâturages ininterrompus</i>	38.11 <i>Pâturages continus</i>				2006
E2.13 <i>Pâturages abandonnés</i>	38.13 <i>Pâturages abandonnés</i>				2006
G1 <i>Forêts de feuillus caducifoliés</i>	41 <i>Forêts caducifoliées</i>				2006
G1.A14 <i>Chênaies-charmaies subatlantiques à Stellaria</i>	41.24 <i>Chênaies-charmaies à Stellaria sub-atlantiques</i>				2006
	44 <i>Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides</i>				2006
	44.1 <i>Formations riveraines de Saules</i>		Informateur : Conservatoire Botanique National du Massif Central	22	2009
F9.12 <i>Fourrés ripicoles plantiaires et collinéennes à Salix</i>	44.12 <i>Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes</i>				2006

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne				2000
	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Rainette verte	Reproduction indéterminée	Informateur : RAMBOURDIN M.			10	1999 - 2005
	79256	<i>Triturus cristatus cristatus</i>	Triton crêté	Reproduction indéterminée	Informateur : LE BARZ C., Conservatoire des Sites de l'Allier				2000
	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté	Reproduction indéterminée	Informateur : NECTOUX				1999
	179	<i>Triturus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Triton ponctué	Reproduction indéterminée	Informateur : LE BARZ C., PERNET L., Conservatoire des Sites de l'Allier			1	2003
Coléoptères	11361	<i>Agrilus ater</i> (Linnaeus, 1767)		Reproduction indéterminée	Informateur : CALMONT B.				2005
	12336	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Grand Capricorne (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne				1998 - 2001
	10995	<i>Cetonischema aeruginosa</i> (Drury, 1770)	Grande cétoine dorée	Reproduction indéterminée	Informateur : CALMONT B.				2006
	11746	<i>Dorcadion fuliginator</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : LACOSTE F.				1994
	11004	<i>Liocola lugubris</i> (Herbst, 1756)		Reproduction indéterminée	Informateur : CALMONT B.				2006
	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane	Reproduction indéterminée	Informateur : CALMONT B.			1	1998 - 2006
	10881	<i>Polyphylla fullo</i> (Linnaeus, 1758)	Hanneton foulon, Hanneton des pins	Reproduction indéterminée	Informateur : BINON M.				1995

-29/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	240485	<i>Procræus tibialis</i> (Lacordaire in Boisduval & Lacordaire, 1835)		Reproduction indéterminée	Informateur : CALMONT B.				2006
	12344	<i>Purpiceus kaehleri</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : BACHELARD P.				1998
	223185	<i>Rhamnusium bicolor</i> (Schrank, 1781)		Reproduction indéterminée	Informateur : CALMONT B.				2006
	12480	<i>Saperda octopunctata</i> (Scopoli, 1772)		Reproduction indéterminée	Informateur : CALMONT B., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny				2001 - 2005
Lépidoptères	53979	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais (Le), Grand Cuivré (Le), Grand Argus satiné (Le), Argus satiné à taches noires (Le), Lycène disparate (Le), Cuivré de la Parelle-d'eau (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : Conservatoire des Sites de l'Allier			3	1999 - 2002
	53364	<i>Minois dryas</i> (Scopoli, 1763)	Grand Nègre des bois (Le), Dryade (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : FOURNIER F.				2004
	53248	<i>Pyrgus cirsii</i> (Rambur, 1839)	Hespérie des Cirsés (L'), Hespérie de Rambur (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : FOURNIER F.				2000
	219756	<i>Satyrion pruni</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Prunier (La), Thécla du Coudrier (La), Porte-Queue brun à lignes blanches (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : BACHELARD P.				2005

-30/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation	
	219755	<i>Satyrium w-album</i> (Knoch, 1782)	<i>Thécla de l'Orme</i> (La), <i>Thécla à W blanc</i> (La), <i>W blanc</i> (Le), <i>Thècle W-album</i> (La), <i>Thécla W-Blanc</i> (La), <i>Porte-Queue brun à une ligne blanche</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : FOURNIER F.				2005	
	247035	<i>Zygaena sarpedon</i> (Hübner, 1790)	<i>Zygène du Panicaut</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : FOURNIER F.				2004	
Mammifères	60345	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	<i>Barbastelle d'Europe</i> , <i>Barbastelle</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			1	2005	
				Reproduction indéterminée	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			1	2005	
	61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	<i>Castor d'Eurasie</i> , <i>Castor</i> , <i>Castor d'Europe</i>	Passage, migration	Informateur : JANISECK J.Y., Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Fort		5	1993 - 2009	
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : JANISECK J.Y., Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Fort		5	1993 - 2009	
	60596	<i>Felis sylvestris</i> Schreber, 1775	<i>Chat forestier</i> , <i>Chat sauvage</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne				2001	
	60831	<i>Genetta genetta</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Genette commune</i> , <i>Genette</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BERARD D., ONCFS SD 63				2000	
	60506	<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	<i>Vespère de Savi</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Chauve-Souris Auvergne					2005
				Passage, migration	Informateur : Chauve-Souris Auvergne					2005
Reproduction indéterminée				Informateur : Chauve-Souris Auvergne					2005	

-31/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Loutre d'Europe</i> , <i>Loutre commune</i> , <i>Loutre</i>	Passage, migration	Informateur : LEMARCHAND C., BOUCHARDY C.				1995 - 2008
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEMARCHAND C., BOUCHARDY C.				1995 - 2008
	60731	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	<i>Putois d'Europe</i> , <i>Furet</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Conservatoire des Sites de l'Allier & DUPUY G.				2004
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	<i>Murin à oreilles échancrées</i> , <i>Vespertilion à oreilles échancrées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			1	2005
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	<i>Grand Murin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			5	2005
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin à moustaches</i> , <i>Vespertilion à moustaches</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			63	2004
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	<i>Murin de Natterer</i> , <i>Vespertilion de Natterer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			1	2005
	60468	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	<i>Noctule commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chauve-Souris Auvergne				2005
	60490	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	<i>Pipistrelle de Nathusius</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Chauve-Souris Auvergne				2005
				Passage, migration	Informateur : Chauve-Souris Auvergne				2005
				Reproduction indéterminée	Informateur : Chauve-Souris Auvergne				2005
	60295	<i>Rhinolophus ferumequinum</i> (Schreber, 1774)	<i>Grand rhinolophe</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			1	2005

-32/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			1	2005
				Reproduction indéterminée	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			1	2005
	60313	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	<i>Petit rhinolophe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			8	2006
Mollusques	64443	<i>Unio crassus</i> Philipsson, 1788	<i>Mulette épaisse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : VRIGNAUD S.				2002
Odonates	199909	<i>Aeshna isocela</i> (O.F. Müller, 1767)	<i>Aeschne isocèle</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BRONNEC F.				2006
	65082	<i>Agrius virgo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Caloptéryx vierge</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FRAT J.				2000
	65477	<i>Anax parthenope</i> (Selys, 1839)	<i>Anax napolitain</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : BRONNEC F.				1998 - 2006
	65415	<i>Brachytron pratense</i> (O.F. Müller, 1764)	<i>Aeschne printanière</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : BARBARIN J.P.				1993 - 2006
	65076	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> (Vander Linden, 1825)	<i>Caloptéryx hémorroïdal</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : LOHR M.				2002
	65085	<i>Calopteryx virgo meridionalis</i> Selys, 1873	<i>Caloptéryx vierge méridional</i> , <i>Caloptéryx méridional</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VELLE L.				1993 - 2004
	65086	<i>Calopteryx virgo virgo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Caloptéryx vierge septentrional</i> , <i>Caloptéryx vierge</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : GILARD B.				1997
	65095	<i>Calopteryx xanthostoma</i> (Charpentier, 1825)	<i>Caloptéryx occitan</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BRONNEC F.				1982 - 2004
	65169	<i>Ceragrion tenellum</i> (de Villers, 1789)	<i>Agrius délicat</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BRONNEC F.				1995 - 2004

-33/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	<i>Agrius de Mercure</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BARBARIN J.P.				1995 - 2006
	65145	<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825)	<i>Agrius joli</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VELLE L.				2004
	65131	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	<i>Agrius mignon</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : BARBARIN J.P.				1995 - 2006
	65236	<i>Gomphus flavipes</i> (Charpentier, 1825)	<i>Gomphe à pattes jaunes</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : VRIGNAUD S.				1995 - 2002
	65199	<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius, 1798)	<i>Leste sauvage</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BARBARIN J.P.				1999 - 2006
	65265	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	<i>Libellule fauve</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : VELLE L.				1995 - 2004
	65243	<i>Ophiogomphus cecilia</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	<i>Gomphe serpent</i> , <i>Cécile</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VELLE L.				1992 - 2006
	65381	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	<i>Cordulie à corps fin</i> (La), <i>Oxycordulie à corps fin</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : BRONNEC F.				1998 - 2006
	65179	<i>Platycnemis acutipennis</i> Selys, 1841	<i>Agrius orangé</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : VELLE L.				1994 - 2004
	65312	<i>Sympetrum danae</i> (Sulzer, 1776)	<i>Sympétrum noir</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Bibliographie : FAÏN J., BRONNEC F.				1996
	65339	<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	<i>Sympétrum méridional</i> (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : VELLE L.				1998 - 2004
Oiseaux	2616	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Chevalier guignette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2004
	3713	<i>Anthus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pipit rousseline</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2007

-34/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2486	<i>Ardeola ralloides</i> (Scopoli, 1769)	<i>Héron crabier, Crabier chevelu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2001
	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	<i>Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				1992
	2489	<i>Bubulcus ibis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Héron garde-boeufs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2006
	3120	<i>Burhinus oedionemus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oedicnème criard</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2004
	3136	<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	<i>Petit Gravelot</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2005
	3619	<i>Dendrocygus medianus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pic mar</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2005
	2497	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	<i>Aigrette garzette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2006
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	<i>Faucon hobereau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2003
	2407	<i>Fulicula atra</i>	<i>Foulque macroule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2004
	3595	<i>Jynx torquilla</i> Linnaeus, 1758	<i>Torcol fourmilier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2004
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	<i>Pie-grièche écorcheur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GUISCHER V., Conservatoire des Sites de l'Allier				2004

-35/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3670	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Alouette lulu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2006
	3582	<i>Merops apiaster</i> Linnaeus, 1758	<i>Guêpier d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2006
	2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	<i>Milan noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2006
	2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Milan royal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2001
	2481	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Héron bihoreau, Bihoreau gris</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2006
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bondrée apivore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2002
	3688	<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Hirondelle de rivage</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2006
	3350	<i>Sterna albifrons</i> Pallas, 1764	<i>Sterne naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2006
	3343	<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	<i>Sterne pierregarin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2006
	4247	<i>Sylvia curruca</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Fauvette babillarde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2003
	3590	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	<i>Huppe fasciée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2006

-36/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Vanneau huppé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2003
Orthoptères	66215	<i>Aiolopus strepens</i> (Latreille, 1804)	<i>OEdipode automnale, Criquet farouche</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				2000 - 2005
	66214	<i>Aiolopus thalassinus</i> (Fabricius, 1781)	<i>Oedipode émeraude</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				1996 - 2005
	432549	<i>Aiolopus thalassinus</i> (Fabricius, 1781)	<i>Aiolope émeraude</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny				2000 - 2005
	66159	<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)	<i>Criquet verte-échine</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				2000 - 2005
	66165	<i>Chorthippus montanus</i> (Charpentier, 1825)	<i>Criquet palustre</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : FAÏN J., BRONNEC F.				1996
	65899	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Courtilière commune, Courtilière, Taube-Grillon, Perce-chaussée, Taupette, Avant-taube, Ecrevisse de terre, Loup de terre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				1996 - 2005
	65625	<i>Isophya pyrenaica</i> (Audinet-Serville, 1838)	<i>Barbitiste des Pyrénées</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				2000 - 2005
	240286	<i>Mecostethus parapleurus</i> (Hagenbach, 1822)	<i>Criquet des Roseaux, Parapleur alliacé</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				2000 - 2005
	66121	<i>Myrmeleotettix maculatus</i> (Thunberg, 1815)	<i>Gomphocère tacheté, Gomphocère double-signé</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BRUGEL E.				2004

-37/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	66196	<i>Oedipoda germanica</i> (Latreille, 1804)	<i>OEdipode rouge, Criquet à ailes rouges, Criquet rubané, Criquet rouge, Oedipode germanique</i>	Reproduction indéterminée	Bibliographie : FAÏN J., BRONNEC F.				1996
	66086	<i>Omocestus petraeus</i> (Brisout de Barneville, 1856)	<i>Criquet des friches</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				2000 - 2005
	199958	<i>Pezotettix giromae</i> (Rossi, 1794)	<i>Criquet pansu</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				2000 - 2005
	65934	<i>Pteronemobius heydenii</i> (Fischer, 1853)	<i>Grillon des marais</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				2000 - 2005
	65935	<i>Pteronemobius lineolatus</i> (Brullé, 1835)	<i>Grillon des torrents</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				2000 - 2005
	66200	<i>Sphingonotus caeruleus</i> (Linnaeus, 1767)	<i>Oedipode algue-marine, Criquet à ailes bleues, Oedipode Azurée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				2000 - 2005
	66029	<i>Tetrix bolivari</i> Saucy in Azam, 1901	<i>Tétrix caucasien, Tétrix des rizières</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				2000 - 2005
	66030	<i>Tetrix ceperoi</i> (Bolivar, 1887)	<i>Tétrix des vasières</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				2000 - 2005
	66033	<i>Tetrix tenuicornis</i> (Sahlberg, 1893)	<i>Tétrix des carrières, Tétrix des sablières</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E.				2000 - 2005
	66038	<i>Uvarovitettix depressus</i> (Brisout de Barneville, 1848)	<i>Tétrix déprimé</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BOITIER E., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny				2000 - 2005
Phanérogames	80212	<i>Adonis annua</i> L., 1753	<i>Goutte de sang, Adonis annuelle, Adonis d'automne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CORDONNIER S.				2005

-38/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	131014	<i>Aira caryophylla</i> subsp. <i>multiculmis</i> (Dumort.) Bonnier & Layens, 1894	Canche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEYTRE L. - Conservatoire Botanique du Massif Central				2004
	81376	<i>Allium flavum</i> L., 1753	All jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2005
	81837	<i>Althaea cannabina</i> L., 1753	Guimauve faux-chanvre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : THEBAUD G.				1994
	82656	<i>Anemone ranunculoides</i> L., 1753	Anémone fausse-renoncule	Reproduction certaine ou probable	Informateur : HUGONNOT V.				2004
	83152	<i>Apera interrupta</i> (L.) P.Beauv., 1812	Agrostis interrompu, Agrostis à panicule interrompue	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LALLOZ J. C.				2003
	84846	<i>Astragalus hamosus</i> L., 1753	Astragale à gousses en hameçon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BILLY F.				2000
	144035	<i>Astragalus hamosus</i> var. <i>buceras</i> (Willd. ex Schtdl.) Rouy, 1899	Astragale à gousses en hameçon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CORDONNIER S.				2008
	84869	<i>Astragalus monspessulanus</i> L., 1753	Astragale de Montpellier, Esparcette bâtarde	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BILLY F.				2002
	85978	<i>Bidens radiata</i> Thuill., 1799	Bident radié	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LALLOZ J. Cl., MAZEYRAT P.				2004
	86131	<i>Bolboschoenus maritimus</i> (L.) Palla, 1905	Scirpe maritime, Rouche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CORDONNIER S.				1996 - 2008

-39/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	144303	<i>Bolboschoenus maritimus</i> var. <i>cymosus</i> (Rchb.) Kit Tan & Oteng-Yeb., 1985		Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUGEL E.				2005
	88893	<i>Carex strigosa</i> Huds., 1778	Laiche à épis grêles, Laiche maigre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DESCHATRES R., LALLOZ J. C.				2005
	88952	<i>Carex vulpina</i> L., 1753	Laiche des renards, Carex des renards	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DUCERF G.				2002
	89659	<i>Centaurea paniculata</i> L., 1753	Centaurée à panicule, Centaurée paniculée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE DÛ J.				2004
	92806	<i>Crassula tillaea</i> Lest.-Garl., 1903	Crassule mousse, Mousse fleurie	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUGEL E., KESSLER F.				2004
	93973	<i>Cyperus michelianus</i> (L.) Link, 1827	Souchet de Michel	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUGEL E.				2006
	95858	<i>Elatine hexandra</i> (Lapierre) DC., 1808	Élatine à six étamines	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUGEL E.				2003
	95919	<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult., 1817	Scirpe à inflorescence ovoïde	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE DÛ J.				2005
	134709	<i>Fraxinus angustifolia</i> subsp. <i>oxycarpa</i> (M.Bieb. ex Willd.) Franco & Rocha Afonso, 1971	Frêne oxyphylle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DESCHATRES R.				1995 - 2000
	153218	<i>Fraxinus excelsior</i> proles <i>oxycarpa</i> (M.Bieb. ex Willd.) Rouy, 1897	Frêne oxyphylle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BILLY F.				1995

-40/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	99194	<i>Gagea pratensis</i> (Pers.) Dumort., 1827	Gagée des prés, Gagée à pétales étroits	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MOSNIER E.				2000
	100303	<i>Glaux maritima</i> L., 1753	Herbe au lait	Reproduction certaine ou probable	Informateur : POUVARET S. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne				2005 - 2009
	100394	<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb., 1919	Glycérie aquatique, Glycérie très élevée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUGEL E.				2003
	147496	<i>Glyceria spectabilis</i> var. <i>scabra</i> (Peterm.) Peterm., 1846	Glycérie aquatique, Glycérie très élevée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BILLY F.				1997
	100983	<i>Helianthemum salicifolium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème à feuilles de saule	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2005
	136091	<i>Hieracium peleterianum</i> subsp. <i>ligericum</i> Zahn, 1923	Épervière de Lepeletier, Épervière de la Loire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEYTRE L. - Conservatoire Botanique du Massif Central				2005
	103027	<i>Hottonia palustris</i> L., 1753	Hottonie des marais, Millefeuille aquatique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : VRIGNAUD S.				2001
	136703	<i>Hyacinthoides non-scripta</i> subsp. <i>hispanica</i> (Mill.) Kerguelen, 1993	Jacinthe d'Espagne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DESCHATRES R.				1997
	103170	<i>Hymenolobus procumbens</i> (L.) Nutt. ex Schinz & Thell., 1921	Hyménolobe couché	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CORDONNIER S.				2000 - 2008
	103596	<i>Inula bifrons</i> (L.) L., 1763	Inule variable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2006

-41/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	104196	<i>Juncus gerardi</i> Loisel., 1809	Jonc de Gérard	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CORDONNIER S.				2007
	105148	<i>Lathraea squamaria</i> L., 1753	Clandestine écailleuse, Lathrée écailleuse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LAMAISON J.L.				2001
	106150	<i>Linaria arvensis</i> (L.) Desf., 1799	Linaire des champs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GRAVELAT B.				2002
	106257	<i>Lindernia palustris</i> Hartmann, 1767		Reproduction certaine ou probable	Informateur : WICHROFF E.				2006
	106766	<i>Lupinus angustifolius</i> L., 1753	Lupin réticulé, Lupin bleu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DESCHATRES R.				1998
	137478	<i>Lupinus angustifolius</i> subsp. <i>reticulatus</i> (Desv.) Arcang., 1882	Lupin réticulé, Lupin à feuilles étroites	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEYTRE L. - Conservatoire Botanique du Massif Central				2004
	107914	<i>Melilotus indicus</i> (L.) All., 1785	Mélicot des Indes, Mélicot d'Inde	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CORDONNIER S.				1996 - 2008
	108477	<i>Mibora minima</i> (L.) Desv., 1818	Mibora naine, Famine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEYTRE L. - Conservatoire Botanique du Massif Central				2005
	109126	<i>Myosurus minimus</i> L., 1753	Queue-de-souris naine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUGEL E., KESSLER F.				2004
	109213	<i>Najas marina</i> L., 1753	Naiade majeure, Naiade marine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : THEBAUD G.				2003
	109974	<i>Oenothera villosa</i> Thunb., 1794	Onagre à feuilles de saule	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DESCHATRES R.				2001

-42/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	111464	<i>Orobanche artemisi-campestris</i> Vaucher ex Gaudin, 1829	<i>Orobanche du Picris, Orobanche de l'Armoise des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BILLY F.				1993
	113874	<i>Plantago holosteum</i> Scop., 1771	<i>Plantain caréné, Plantain recourbé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : THEBAUD G.				2000
	113905	<i>Plantago maritima</i> L., 1753	<i>Plantain maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : POUVARET S. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne				2005 - 2009
	116348	<i>Puccinellia distans</i> (L.) Parl., 1850	<i>Atropis distant, Chardon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : POUVARET S. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne				1996 - 2009
	116349	<i>Puccinellia fasciculata</i> (Torr.) E.P. Bicknell, 1907	<i>Atropis fasciculé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BILLY F., GUILLOT J., LOISEAU J.E., THEBAUD G.				1995
	116405	<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791	<i>Herbe de Saint-Roch, Pulicaire annuelle, Pulicaire commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUGEL E.				2006
	117151	<i>Ranunculus paludosus</i> Poir., 1789	<i>Renoncule des marais, Renoncule à feuilles de cerfeuil</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEYTRE L. - Conservatoire Botanique du Massif Central				2005
	120619	<i>Salvia aethiopsis</i> L., 1753	<i>Sauge d'Éthiopie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CORDONNIER S.				2006 - 2008
	121549	<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla, 1888	<i>Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DESCHATRES R., LALLOZ J. C.				2005
	151304	<i>Scirpus lacustris</i> var. <i>foliosus</i> (Des Moul.) Rouy, 1912	<i>Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRUGEL E.				2003
	151306	<i>Scirpus maritimus</i> var. <i>digynus</i> Godr., 1844	<i>Scirpe maritime, Rouche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SEYTRE L. - Conservatoire Botanique du Massif Central				2007

-43/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	161013	<i>Scirpus maritimus</i> var. <i>maritimus</i>		Reproduction certaine ou probable	Informateur : DESCHATRES R.				1997
	123562	<i>Silene noctiflora</i> L., 1753	<i>Silène de nuit</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LAMAISON J.L.				1996
	123585	<i>Silene pauciflora</i> Kitt., 1863	<i>Silène de nuit</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : RUBIO F.				1998
	161727	<i>Spergularia marginata</i> Boreau, 1857	<i>Spergulaire marginée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CORDONNIER S.				2007
	124572	<i>Spergularia media</i> (L.) C. Presl, 1826	<i>Spergulaire marginée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : POUVARET S. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne				2005 - 2009
	127546	<i>Triglochin maritima</i> L., 1753	<i>Troscart maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ANTONETTI P., ROME D.				2001
	127547	<i>Triglochin palustris</i> L., 1753	<i>Troscart des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CORDONNIER S.				2006 - 2008
	127557	<i>Trigonella divaricata</i> Clairv., 1811	<i>Luzerne de Montpellier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BILLY F.				2002
	127568	<i>Trigonella monspeliaca</i> L., 1753	<i>Luzerne de Montpellier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BILLY F., GUILLOT J., LOISEAU J.E., THEBAUD G.				1995
	128171	<i>Ulmus laevis</i> Pall., 1784	<i>Orme lisse, Orme blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DESCHATRES R., LALLOZ J. C.				2001 - 2005
	128307	<i>Utricularia australis</i> R.Br., 1810	<i>Utriculaire citrine, Utriculaire élevée, Grande utriculaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : COLOMBEY M.				1995

-44/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	129307	<i>Vicia serratifolia</i> Jacq., 1778	<i>Vesce à feuilles dentées en scie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DESCHATRES R.				1995
Poissons	66967	<i>Alosa alosa</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Grande alose, Alose vraie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LOGRAMI	Moyen		1140	1996 - 2008
	66832	<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Anguille d'Europe, Anguille européenne</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Conseil Supérieur de la Pêche Auvergne-Limousin	Faible			1993 - 2004
	67239	<i>Chondrostoma toxostoma</i> (Vallois, 1837)	<i>Toxostome, Sofie, Soiffe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Conseil Supérieur de la Pêche Auvergne-Limousin	Faible			1993 - 2004
	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	<i>Brochet</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Conseil Supérieur de la Pêche Auvergne-Limousin	Moyen			1993 - 2004
	66333	<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	<i>Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Petite lamproie, Lamproie de ruisseau européenne</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Conseil Supérieur de la Pêche Auvergne-Limousin	Faible			1993 - 2004
	67286	<i>Leucaspis delineatus</i> (Heckel, 1843)	<i>L'Able de Heckel</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Conseil Supérieur de la Pêche Auvergne-Limousin				1993 - 2002
	68336	<i>Lota lota</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Lote</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Conseil Supérieur de la Pêche Auvergne-Limousin				1993 - 2002
	66315	<i>Petromyzon marinus</i> Linnaeus, 1758	<i>Lamproie marine</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Conseil Supérieur de la Pêche Auvergne-Limousin			652	1993 - 2004
	67420	<i>Rhodeus amarus</i> (Bloch, 1782)	<i>Bouvière</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Fédération du Puy-de-Dôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique				2000 - 2004
	67419	<i>Rhodeus sericeus amarus</i> (Bloch, 1782)	<i>Bouvière</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Conseil Supérieur de la Pêche Auvergne-Limousin	Fort			1993 - 2004

-45/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	67765	<i>Salmo salar</i> Linnaeus, 1758	<i>Saumon de l'Atlantique, Saumon atlantique</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Fédération du Puy-de-Dôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique			520	1996 - 2004
	67774	<i>Salmo trutta trutta</i> Linnaeus, 1758	<i>Truite de mer, Truite commune, Truite d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : LOGRAMI	Faible			1996 - 2008
Ptérédiphytes	107407	<i>Marsilea quadrifolia</i> L., 1753	<i>Fougère d'eau à quatre feuilles, Marsilea à quatre feuilles, Marsilée à quatre feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LALLEMANT J.J.				2005
Reptiles	77993	<i>Elaphe longissima</i> (Laurenti, 1768)	<i>Couleuvre d'Esculape</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BALMISSE H., Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne			2	1994 - 2008
	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cistude d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : MARANDON J.L., ONCFS SD 03	Faible			2000 - 2004

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60372	<i>Eptesicus serotinus</i>	<i>Sérotine commune</i>	Passage, migration	Informateur : Chauve-Souris Auvergne				2005
				Reproduction indéterminée	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			2005	
	60548	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	<i>Minioptère de Schreibers</i>	Passage, migration	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			1	2005
				Reproduction indéterminée	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			1	2005
60438	<i>Myotis volgensis</i>	<i>Murin de Daubenton</i>	Passage, migration	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			258	2005	

-46/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	60497	<i>Pipistrellus calcarata</i>	<i>Pipistrelle de Kuhl</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			258	2005
				Passage, migration	Informateur : Chauve-Souris Auvergne				2005
				Reproduction indéterminée	Informateur : Chauve-Souris Auvergne				2005
	60483	<i>Pipistrellus flavescens</i>	<i>Pipistrelle commune</i>	Passage, migration	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			1	2005
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : Chauve-Souris Auvergne			1	2005
	Odonates	65290	<i>Orthetrum brunneum</i> (Boyer de Fonscolombe, 1837)	<i>Orthétrum brun</i> (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : LEGRAND R., Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne			
Oiseaux	1973	<i>Anas acuta</i> Linnaeus, 1758	<i>Canard pilet</i>	Passage, migration	Informateur : LPO Auvergne				2006
				Reproduction indéterminée	Informateur : LPO Auvergne				2006
	3441	<i>Columba turtur</i> Linnaeus, 1758	<i>Tourterelle des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2005
	4687	<i>Emberiza calandra calandra</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bruant proyer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2002
	4657	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	<i>Bruant jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2006
	2662	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	<i>Balbusard pêcheur</i>	Passage, migration	Informateur : LPO Auvergne				
Reproduction indéterminée				Informateur : LPO Auvergne					2004

-47/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation	
Oiseaux	1952	<i>Mareca penelope</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Canard siffleur</i>	Passage, migration	Informateur : LPO Auvergne				2006	
				Reproduction indéterminée	Informateur : LPO Auvergne				2006	
	4042	<i>Motacilla phoenicurus</i> Linnaeus, 1758	<i>Rougequeue à front blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2004	
	4321	<i>Muscicapa striata striata</i> (Pallas, 1764)	<i>Gobemouche gris</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2003	
	4534	<i>Passer montanus montanus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Moineau friquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				1998	
	2444	<i>Pelecanus carbo</i> Linnaeus, 1758	<i>Grand Cormoran</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : LPO Auvergne					2005
				Passage, migration	Informateur : LPO Auvergne				2005	
				Reproduction indéterminée	Informateur : LPO Auvergne				2005	
	3603	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	<i>Pic vert, Pivert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2005	
	4622	<i>Pyrrhula pyrrhula coccinea</i> (Gmelin, 1789)	<i>Bouvreuil pivoine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2000	
	4053	<i>Saxicola torquata</i> (Linnaeus, 1766)	<i>Tarier pâle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2005	
	4252	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	<i>Fauvette grisette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2006	
	4217	<i>Sylvia polyglotta</i> Vieillot, 1817	<i>Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2001	

-48/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	2998	<i>Tetrao coturnix</i> Linnaeus, 1758	<i>Caille des blés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2004
	2977	<i>Tetrao rufus</i> Linnaeus, 1758	<i>Perdrix rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO Auvergne				2004
	81992	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	<i>Amarante hybride</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	85795	<i>Berteroa incana</i> (L.) DC., 1821	<i>Alysson blanc, Alysse blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	85969	<i>Bidens melanocarpa</i> Wiegand, 1899	<i>Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	86152	<i>Bootia saponaria</i> Neck., 1770	<i>Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	86842	<i>Buccaferrea crispata</i> Bubani, 1902	<i>Potamot crépu, Potamot à feuilles crépues</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	87569	<i>Camelina aquatica</i> Brot., 1804	<i>Rorippe amphibie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	132717	<i>Carex flava</i> subsp. <i>oederi</i> (Retz.) Syme, 1870	<i>Laïche divisée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CORDONNIER S.				2007
90372	<i>Chaetochloa lutescens</i> (Weigel) Stuntz, 1914	<i>Sétaire glauque, Sétaire naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009	
133240	<i>Chenopodium polyspermum</i> subsp. <i>spicatum</i> (Moq.) Arcang., 1882	<i>Limoine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009	

-49/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92566	<i>Corrigiola littoralis</i> L., 1753	<i>Corrigiole des grèves, Courroyette des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	93934	<i>Cyperus forskhalii</i> A.Dietr., 1832	<i>Souchet brun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	95671	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	134216	<i>Erigeron crispus</i> subsp. <i>naudinii</i> (Bonnet) Bonnier, 1922	<i>Vergerette de Barcelone</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	96799	<i>Erigeron pusillus</i> Nutt., 1818	<i>Conyze du Canada</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	99233	<i>Galanthus nivalis</i> L., 1753	<i>Perce-neige, Goutte de lait, Clochette d'hiver, Galanthine, Galanthe des neiges</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : Agence Mosaïque Environnement				2006
	100692	<i>Gypsophila stepposa</i> Klokov, 1923	<i>Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	101411	<i>Hemiaria glabra</i> L., 1753	<i>Hemiaire glabre, Herniole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	109600	<i>Nicandra physalodes</i> (L.) Gaertn., 1791	<i>Nicandre faux-coqueret</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	113013	<i>Phalaris oryzoides</i> L., 1753	<i>Léersie faux Riz</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009

-50/ 60 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	114686	<i>Polygonum ciliare</i> Kitt., 1863	Renouée Poivre d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	115216	<i>Portulaca olerifolia</i> Pall., 1776	Pourpier cultivé, Porcelaine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	117951	<i>Rorippa sylvestris</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe des forêts, Roripe des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	128105	<i>Udora occidentalis</i> (Pursh) W.D.J.Koch, 1838	Étiolée du Canada	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central				2009
	128322	<i>Utricularia vulgaris</i> L., 1753	Utrriculaire vulgaire, Utrriculaire commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LE GUEN M.				2005
Poissons	67585	<i>Silurus glanis</i> Linnaeus, 1758	Silure glane	Reproduction indéterminée	Informateur : Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique				1995

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Bivalves	64443	<i>Unio crassus</i> Philipsson, 1788	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)
Insectes	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	12336	<i>Cerambyx cerdo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	53979	<i>Lycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	65133	<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	65243	<i>Ophiogomphus cecilia</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	65381	<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	Mammifères	60295	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Déterminante
60313		<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
60345		<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60383	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	60400	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	60408	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	60468	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	60490	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	60506	<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	60731	<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	60831	<i>Genetta genetta</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	1952	<i>Mareca penelope</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	1973	<i>Anas acuta</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2481	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2486	<i>Ardeola ralloides</i> (Scopoli, 1769)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2489	<i>Bubulcus ibis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2497	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2616	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
3120	<i>Burhinus oedipnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
3136	<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
			Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	3343	<i>Sterna hirundo Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3511	<i>Athene noctua (Scopoli, 1769)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3582	<i>Merops apiaster Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3590	<i>Upupa epops Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3595	<i>Jynx torquilla Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3603	<i>Picus viridis Linnaeus, 1758</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3619	<i>Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3670	<i>Lullula arborea (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3688	<i>Riparia riparia (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3713	<i>Anthus campestris (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)				
3807	<i>Lanius collurio Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4247	<i>Sylvia curruca (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4252	<i>Sylvia communis Latham, 1787</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4657	<i>Emberiza citrinella Linnaeus, 1758</i>	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
Poissons	66315	<i>Petromyzon marinus Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
	66333	<i>Lampetra planeri (Bloch, 1784)</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)				
66967	<i>Alosa alosa (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation			
	67420	<i>Rhodeus amarus (Bloch, 1782)</i>	Déterminante	Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)			
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)			
				Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)			
				67606	<i>Esox lucius Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
				67765	<i>Salmo salar Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)							
Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)			
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)			
Angiospermes	99194	<i>Gagea pratensis (Pers.) Dumort., 1827</i>	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)			
	99233	<i>Galanthus nivalis L., 1753</i>	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)			
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)			
	103596	<i>Inula bifrons (L.) L., 1763</i>	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)			
116405	<i>Pulicaria vulgaris Gaertn., 1791</i>	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)				
Ptéridophytes	107407	<i>Marsilea quadrifolia L., 1753</i>	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)			
				Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)			

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Agence Mosaïque Environnement	2001	DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 - Val d'Allier Sud - Rapport principal - Site FR 830 1016, 325 p.
	Agence Mosaïque Environnement	2002	DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 - Val d'Allier Nord - Rapport principal - Site FR 830 1015, 341p.
	Agence Mosaïque Environnement	2006	DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 - Val d'Allier Pont du Château / Jumeaux - Alagnon - Rapport principal - Site FR 830 1038, 315 p.

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	BOUCHARDY C., BOULADE Y	1999	La répartition de la loutre dans le Parc Naturel Régional Livradois-Forez - Résultats des prospections dans le site Natura 2000 des Monts du Forez et compléments sur l'ensemble du Parc.CATICHE PRODUCTIONS & Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, 30p.
	BOUCHARDY C., BOULADE Y.	1997	Répartition de la Loutre en Auvergne - Evaluation au niveau régional de l'importance relative des sites à loutres susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire au titre de la directive européenne dite "Habitats". Direction Régionale de l'Environnement
	BOUCHARDY C., BOULADE Y., GOUILLOUX N.	2004	La répartition de la loutre dans le Parc Naturel Régional Livradois-Forez - Résultat des prospections de janvier 2003 à 2004. Catiche Productions, Parc Naturel Régional Livradois-Forez, 9p.
	CALMONT B.	2005	Etude des Coléoptères saproxyliques de la forêt Alluviale du Château de Chadieu (Authezat 63). Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny & Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, 10p.
	CEPA	1997	Plan de gestion, Sources salées de Médagues, commune de Jozé (63), 1997-2002. 20 pages. Life Sources salées d'Auvergne, Ministère de l'Environnement, Conseil Régional d'Auvergne, AELB, Société des eaux de Volvic. CEPA
	C.H.A.N.E.S	2006	Cartographie des Habitats Naturels et des Espèces. DIREN Auvergne.
	CHARTRAIN M.		La flore des terrains salés d'Auvergne 19 p.
	Conservatoire des Sites de l'Allier	2002	Plan de gestion - 2003-2007 - LE MEPLAN - Contigny 03 - Mesure AU1 - Varennes-Moulins / Val d'Allier. Programme Loire Nature, 54p.
	Conservatoire des Sites de l'Allier	2004	Notice de gestion - 2005-2009 - LES PACAGES DU NORD - Contigny 03 - Mesure AU1 - Varennes-Moulins / Val d'Allier. Programme Loire Nature, 40p.
	Conservatoire des Sites de l'Allier	2004	Plan de gestion - 2005-2009 - LA CHAISE - (Contigny - la Ferté-Hauterive, 03) - Mesure AU1 - Varennes-Moulins / Val d'Allier. Programme Loire Nature, 35p.
	Conservatoire des Sites de l'Allier	2005	Notice de gestion - Mare de "Brière", commune de CHÂTEAU-SUR-ALLIER. Programme, "la mare communale, un patrimoine à préserver", 24p.
	CORILLION R.	1953	Sur la phytosociologie des terrains salés d'Auvergne : note préliminaire. Bull Mayenne Sciences année 1953, 26-32.
	FAÏN J., BRONNEC F.	1996	Sources et prés salés d'Auvergne - Etude entomologique - Etat d'avancement, Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, 18 p.
	FRAIN M.	1996	Reconnaissance de la flore et des végétations des sources salées d'Auvergne. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne - OPNA 103 p. + annexes.

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	HORON F.	1995	RECONNAISSANCE DU POTENTIEL ÉCOLOGIQUE DES FORETS ALLUVIALES SUR L'ALLIER ET LA DORE - DESCRIPTION PAR SITE ET ANALYSE DE LA REPARTITION SPATIALE. Observatoire du Patrimoine Naturel d'Auvergne, Parc Naturel Régional Livradois-Forez, 71p.
	LE BARZ C	2000	Les mares de l'Allier - Evaluation de l'intérêt patrimonial en vue d'une gestion conservatoire. Conservatoire des Sites de l'Allier, 31p.
	RODDE C.	1994	Les sources salées développant une flore halophile en Limagne occidentale. Volume II : Situation, description, rapport de DESS ressources Naturelles et Environnement, Nancy 1, CEPA.
Informateur	AMOR E., Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage DR Auvergne-Limousin		
	ANTONETTI P., Conservatoire Botanique National du Massif Central		
	ANTONETTI P., ROME D.		
	BACHELARD P.		
	BALMISSE H., Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne		
	BARBARIN J.P.		
	BERARD D., ONCFS SD 63		
	BILLY F.		
	BILLY F., GUILLOT J., LOISEAU J.E., THEBAUD G.		
	BINON M.		
	BOITIER E.		
	BOITIER E., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny		
	BRONNEC F.		
	BRUGEL E.		
	BRUGEL E.		
	BRUGEL E., KESSLER F.		
	CALMONT B.		
	CALMONT B., Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny		
	Chauve-Souris Auvergne		
	COLOMBEY M.		
Conseil Supérieur de la Pêche			
Conseil Supérieur de la Pêche Auvergne-Limousin			
Conservatoire Botanique National du Massif Central			

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne		
	Conservatoire des Sites de l'Allier		
	Conservatoire des Sites de l'Allier & DUPUY G.		
	CORDONNIER S.		
	DESCHATRES R.		
	DESCHATRES R., LALLOZ J. C.		
	DESMOLLES F., Fédération du Puy-de-Dôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique		
	DUCERF G.		
	Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique		
	Fédération du Puy-de-Dôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique		
	FELZINES J.C.		
	FOURNIER F.		
	FRAT J.		
	GILARD B.		
	GRAVELAT B.		
	Groupe Mammalogique d'Auvergne		
	GUISCHER V., Conservatoire des Sites de l'Allier		
	HUGONNOT V.		
	JANISECK J.Y., Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage		
	LACOSTE F.		
	LALLEMANT J.J.		
	LALLOZ J. C.		
	LALLOZ J. C., MAZEYRAT P.		
	LAMAISON J.L.		
	LAROCHE G.		
	LE BARZ C., Conservatoire des Sites de l'Allier		
	LE BARZ C., PERNET L., Conservatoire des Sites de l'Allier		
	LE DÛ J.		
	LE GUEN M.		
	LEGRAND R., Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne		
	LEMARCHAND C.		
	LEMARCHAND C., BOUCHARDY C.		
	Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	LOGRAMI		
	LOHR M.		
	LPO Auvergne		
	MARANDON J.L., ONCFS SD 03		
	MOSNIER E.		
	MULOT P.E., Conservatoire Botanique National du Massif Central		
	NECTOUX		
	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, DR Auvergne-Limousin		
	Parc Naturel Régional Livradois-Forez		
	POUVARET S. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne		
	RAMBOURDIN M.		
	RUBIO F.		
	SEYTRE L. - Conservatoire Botanique du Massif Central		
	Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny		
	Société Française d'Odonatologie		
	THEBAUD G.		
	VELLE L.		
	VRIGNAUD S.		
	WICHROFF E.		

ANNEXE 9

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MARTRES DE VEYRE

REGLEMENT DE LA ZONE Ni

DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE N

La zone N. est une zone à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt –notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique.

L'indice i souligne le caractère inondable de la zone.

SECTION 1 - NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL

ARTICLE N1 - SONT INTERDITS

- Toutes activités relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement, soumises à autorisation, et incompatibles avec la proximité de l'habitat humain.
- Les constructions nouvelles à usage d'habitation.
- L'ouverture et l'exploitation de carrières
- L'aménagement de terrains de camping, de caravane et de parcs résidentiels de loisirs
- Les constructions à usage agricole ou industriel, d'entrepôts et toute construction incompatible avec le caractère de la zone,
- Les dépôts de ferrailles, de matériaux de récupération ou de vieux véhicules
- Les parcs d'attraction, les dépôts de véhicules, les garages collectifs de caravanes
- Toute construction nouvelle non autorisées sous conditions.

ARTICLE N2 - SONT AUTORISES SOUS CONDITIONS

- Les constructions et installations techniques à la condition d'être nécessaires aux services publics ou d'intérêt général.

SECTION 2 - CONDITIONS D'OCCUPATION DU SOL

ARTICLE N3 - ACCES ET VOIRIE

1 - Accès

Les accès doivent présenter des caractéristiques satisfaisantes au regard de la sécurité publique.

Lorsque le terrain est riverain de plusieurs voies publiques, l'accès devra être réalisé sur la voie où la gêne pour la circulation sera la moindre.

2 - Voirie

Les terrains devront être desservis par des voies publiques ou privées répondant à l'importance ou à la destination de l'opération envisagée.

ARTICLE N4 - DESSERTE PAR LES RESEAUX

1 - Eau

Sans objet.

2 - Assainissement

-Eaux usées : Sans objet.

-Eaux pluviales : Les aménagements réalisés doivent garantir l'infiltration ou la rétention des eaux pluviales sur le terrain de la construction.

En l'absence de réseau collecteur, le constructeur devra prendre toute mesure adaptée à l'opération pour que la rétention et l'évacuation des eaux pluviales ne porte pas atteinte aux terrains voisins et à la sécurité notamment des usagers des voies.

Les évacuations des eaux pluviales devront être munies d'un dispositif anti-refoulement.

ARTICLE N5 - CARACTERISTIQUES DES TERRAINS

Non fixées.

ARTICLE N6 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES

1 - Recul

Les constructions doivent être implantées avec un retrait minimum de 10 m par rapport à la limite des voies routières et de la voie ferrée, ou conformément aux indications portées au plan lorsqu'elles existent.

Lorsque cela est justifié par des impératifs techniques liés à la nature de la construction, les constructions et installations techniques nécessaires aux services publics, si elles ne peuvent respecter la règle générale, devront s'implanter avec un retrait minimum d'1,50m.

2 - Nivellement

Les seuils des accès piétons ou voitures au droit de la limite de la voie routière (ou au droit de la limite de la marge de recul imposée) doivent être réalisés à une altitude supérieure de 5cm du niveau actuel ou futur de l'axe de la voie.

Secteurs Ni, les planchers fonctionnels de toute construction nouvelle devront être réalisés à un niveau minimal assurant leur mise hors d'eau par rapport au terrain naturel. Cette valeur de mise hors d'eau correspond à la cote des plus hautes eaux + 0.20 mètre.

ARTICLE N7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES

La distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite de propriété qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 5 mètres.

Lorsque cela est justifié par des impératifs techniques liés à la nature de la construction, les constructions et installations techniques nécessaires aux services publics, si elles ne peuvent respecter la règle générale, devront s'implanter avec un retrait minimum d'1m.

ARTICLE N8 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MEME PROPRIETE

Implantation libre.

ARTICLE N9 - EMPRISE AU SOL

Non fixée.

ARTICLE N10 - HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

Non fixée.

ARTICLE N11 - ASPECT EXTERIEUR - ARCHITECTURE - CLOTURES

1 - Règles générales:

- Les constructions s'adapteront au profil du terrain naturel.
- L'emploi à nu des matériaux destinés à être enduits et des imitations de matériaux est interdit.
- Les éléments pour des énergies renouvelables et pour du développement durable (chauffe eau solaire, cellules photovoltaïque, réserve d'eau enterrée, géothermie) sont autorisés.
- Le traitement des façades en rondins de bois est interdit.

2 - Règles particulières pour les constructions et installations techniques à la condition d'être nécessaires aux services publics ou d'intérêt général :

Secteur Ni :

- la plus grande longueur du bâtiment sera orienté dans le sens du courant ou à défaut, parallèlement à l'axe du champ d'inondation,
- les constructions devront être implantées dans le même sens que les bâtiments existants éventuellement à proximité et ne pas constituer une saillie susceptible de faire obstacle ou de modifier le régime d'écoulement des eaux,

- les clôtures pleines (murs ou équivalents) sont interdites,

ARTICLE N12 - STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions et installations doit être assuré en dehors des voies publiques.

ARTICLE N13 - ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS

- Les spécimens les plus nombreux des plantations devront être des essences locales.
- Les haies et les alignements d'arbres existants devront être obligatoirement sauvegardés, entretenus, renouvelés et aménagés compte tenu de leur rôle de coupe-vent nécessaire au maintien du microclimat favorable à l'agriculture.

SECTION 3 - POSSIBILITE MAXIMUM D'OCCUPATION DU SOL

ARTICLE N14 - COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

Non fixé.

SECTION 4 – OBLIGATIONS SPECIFIQUES

ARTICLE N15 – LES OBLIGATIONS IMPOSEES AUX CONSTRUCTIONS, TRAVAUX, INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS, EN MATIERE DE PERFORMANCES ENERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Non réglementé.

ARTICLE N16 – LES OBLIGATIONS IMPOSEES AUX CONSTRUCTIONS, TRAVAUX, INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS, EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.

Non réglementé.

ANNEXE 10

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION (PPRNPi)

Du Val d'Allier Clermontois

Règlement de la zone R

Article R1 – Sont interdits :

a) **les établissements nouveaux ou l'augmentation des capacités d'accueil des établissements existants relevant d'au moins une des catégories ci-après :**

- dont le fonctionnement est primordial dans la gestion d'une inondation pour la sécurité civile, pour la défense ou pour le maintien de l'ordre public,
- dont la défaillance constitue un risque supplémentaire pour la population,
- dont la défaillance constitue un risque socio-économique important.

Par exemple :

- les casernes de pompiers et de gendarmerie, commissariats de police,
- les centres de secours (SAMU/CODIS), centres d'exploitation et d'intervention routières et services techniques des collectivités, centraux de télécommunications, poste de distribution d'électricité ou de gaz, centres postaux,
- les bâtiments et casernes relevant de la défense nationale,
- les équipements de superstructure liés à l'alimentation en eau potable,
- les salles polyvalentes et de spectacles, les gymnases, ...

- accueillant (avec ou sans hébergement) des personnes physiquement et/ou psychologiquement dépendantes, du fait de leur âge, de leur état de santé, de leur handicap ou du contexte dans lequel elles se trouvent, ou difficiles à évacuer.

Par exemple :

- les garderies d'enfants, centres aérés et colonies de vacances, écoles maternelles,
- les établissements d'enseignement : écoles primaires, collèges et lycées avec ou sans internats,
- les hôpitaux et cliniques, établissements de convalescence, établissements pour handicapés, maisons de retraite et foyers logements pour personnes âgées,
- les centres de détention, ...

b) **la création d'installations classées pour la protection de l'environnement** comportant des dépôts de substances inflammables ou toxiques susceptibles de créer des risques pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement.

c) **la création de campings, aires d'accueil des gens du voyage, parcs résidentiels de loisirs, parcs d'attraction.**

d) **La création de sous-sols**, c'est à dire tout ou partie de local implanté sous le niveau du terrain naturel.

e) **tous les projets autres que ceux autorisés par l'article R2.**

Article R2 - Sont autorisés, sous réserve du respect des conditions et prescriptions correspondantes :

Outre les réserves précisées au présent article, les projets autorisés doivent respecter les prescriptions du chapitre IV.

- a) **les constructions à usage d'équipements publics** : mobilier urbain (toilettes publiques, kiosques...) dans la limite d'une emprise au sol de 20 m².
- b) **les constructions, ouvrages et installations techniques, nécessaires au fonctionnement des services publics ou des réseaux, ou à la mise en valeur des ressources naturelles ou assurant une mission de service public**, sous réserve de l'impossibilité de solution alternative d'implantation en dehors de la zone inondable. Le cas échéant, les équipements sensibles à l'eau doivent être situés au-dessus de la MHE*, ou à défaut être rendus insensibles à l'eau.
Le maître d'ouvrage doit faire réaliser une étude d'intégration du risque* et en respecter les préconisations.
- c) **l'aménagement des espaces de plein air existant ainsi que les constructions de locaux sanitaires ou fonctionnellement indispensables à leur activité**, dans la limite d'une emprise au sol totale supplémentaire de 50 m² par rapport à l'emprise des constructions existantes à la date d'approbation du PPRNPi.
- d) **l'aménagement des installations existantes à usage de campings, aires d'accueil des gens du voyage, parcs résidentiels de loisirs**, ne comportant ni augmentation de la capacité d'accueil, ni implantation de nouvelles Habitations Légères de Loisirs (HLL), résidences mobiles de loisirs¹ et de caravanes, à l'intérieur des parties inondables. Cet aménagement doit conduire à une diminution de la vulnérabilité. Le maître d'ouvrage doit faire réaliser une étude d'intégration du risque* et en respecter les préconisations.

Sont par ailleurs admises dans les campings existants, les constructions nouvelles à usage de sanitaires, dans la limite d'une emprise au sol totale supplémentaire de 50 m² par rapport à l'emprise des constructions existantes à la date d'approbation du PPRNPi. Sous réserve de l'impossibilité de solution alternative d'implantation en dehors de la zone inondable, les planchers de ces constructions ne sont pas soumises au respect de la MHE*, les équipements sensibles à l'eau doivent être situés au-dessus de la MHE*, ou à défaut être rendus insensibles à l'eau.

- e) **les aménagements visant à réduire le risque collectif encouru par les constructions ou occupations du sol existantes**. L'impact et les mesures compensatoires sont définis sur la base d'une étude hydraulique à la charge du maître d'ouvrage.
- f) **l'aménagement des aires de stationnement de véhicules existantes**, dès lors qu'il conduit à la réduction de la vulnérabilité*.
- g) **la réalisation d'infrastructures routières et l'aménagement des voiries existantes**, sous réserve qu'ils ne conduisent pas à une augmentation du risque d'inondation dans le bassin hydrographique.
- h) **les piscines et bassins de rétention creusés**, à la condition que les emprises soient matérialisées.
- i) **les abris de jardin et les locaux techniques nécessaires au fonctionnement des piscines** d'une emprise au sol maximale de 10 m².
- j) **les clôtures** à condition qu'elles assurent la transparence hydraulique.
- k) **les abris pour animaux** d'une emprise au sol maximale de 25 m².

* Cf Glossaire

¹ **HLL** : Habitations Légères de Loisir : définies par l'article R.111-31 du code de l'urbanisme comme étant des " constructions démontables ou transportables destinées à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisirs ". Selon cet article, leur entretien et leur gestion doivent être organisés et assurés de façon permanente.

Résidences Mobiles de Loisirs (mobil-homes) : le terme est défini par l'article R.111-33 du code de l'urbanisme, comme étant " les véhicules terrestres habitables qui sont destinés à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisirs qui conservent des moyens de mobilité leur permettant d'être déplacé par traction mais que le code de la route interdit de faire circuler ".

- l) **les modifications d'aménagement intérieur des bâtiments existants** dès lors qu'elles ne conduisent pas à une augmentation de la vulnérabilité*.
- m) **les travaux d'entretien et de réparation ordinaires des bâtiments existants.**
- n) **la construction et l'aménagement d'accès sécurisés* extérieurs aux bâtiments existants** à la condition de limiter l'impact sur l'écoulement.
- o) **l'extension par surélévation d'un bâtiment existant**, limitée à 25 m² de surface de plancher pour les bâtiments possédant une surface de plancher inférieure à 125 m² et à 20% de la surface de plancher pour les autres bâtiments, sous réserve :
- de ne pas augmenter la capacité d'accueil des personnes directement exposées*,
 - d'assurer la mise en sécurité* des personnes.
- L'extension par surélévation d'un bâtiment existant ne peut être autorisée qu'une seule fois après la date d'approbation du PPRNPi.
- p) **l'extension au sol des bâtiments existants** dans la limite d'une emprise au sol supplémentaire de 20 m² par rapport à l'emprise des constructions existantes à la date d'approbation du PPRNPi.
- q) **la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli¹**, sauf si cette reconstruction fait suite à une ruine provoquée par une inondation.
- r) **les travaux nécessaires au changement de destination, à l'aménagement et à la réhabilitation de bâtiments existants**, sous réserve du respect des conditions suivantes :
- rester dans l'emprise au sol initiale,
 - ne pas créer de nouveau logement,
 - ne pas augmenter la capacité d'accueil de personnes directement et indirectement exposées*,
 - assurer la mise en sécurité des personnes*,
 - ne pas augmenter le coût économique des dégâts* en cas d'inondation.
 - ne pas augmenter la vulnérabilité,

Le maître d'ouvrage doit faire réaliser une étude d'intégration du risque* et en respecter les préconisations.

Les planchers existants, dont la destination change, ne sont pas soumis au respect de la cote de Mise Hors d'Eau*.

- s) **Les aménagements des bâtiments existants ou de leurs annexes strictement imposés par des obligations réglementaires, sous réserve du respect des conditions suivantes :**
- le maître d'ouvrage doit justifier de ces obligations réglementaires,
 - les aménagements ne doivent pas entraîner une augmentation de la vulnérabilité globale du bâtiment,
 - tout nouvel équipement électrique ou sensible à l'eau doit être situé au-dessus de la cote de Mise Hors d'Eau*, ou le maître d'ouvrage doit justifier de l'incapacité technique du respect de cette condition.

Le maître d'ouvrage doit faire réaliser une étude d'intégration du risque* et en respecter les préconisations.

Les aménagements visés par le présent alinéa ne sont pas soumis au respect de la cote de Mise Hors d'Eau*.

- t) **l'extension limitée des bâtiments agricoles existants** sous réserve du respect des conditions suivantes :

¹ La reconstruction à l'identique de bâtiment détruit ou démoli fait l'objet de dispositions particulières définies à l'article L111-3 du code de l'urbanisme
* Cf Glossaire

- le maître d'ouvrage doit justifier de l'incapacité d'implanter ces constructions hors zone inondable,
- l'emprise au sol de l'extension ne doit pas dépasser 20 % de la surface du bâtiment à la date d'approbation du PPRN^{Pi},
- l'extension ne doit pas conduire à la création de surfaces de planchers habitables ¹,
- tout nouvel équipement électrique ou sensible à l'eau doit être situé au-dessus de la cote de Mise Hors d'Eau^{*}.
- l'extension ne doit pas entraîner une augmentation de la vulnérabilité globale du bâtiment.

Le maître d'ouvrage doit réaliser une étude d'intégration du risque^{*} et en respecter les préconisations.

u) **la création de tunnel agricole ne relevant pas du régime du permis de construire**, sous réserve du respect de la condition suivante :

- le maître d'ouvrage justifie de l'incapacité d'implanter ces constructions hors zone inondable.

Les aménagements visés par le présent alinéa ne sont pas soumis au respect de la cote de Mise Hors d'Eau^{*}.

v) **les cultures agricoles, le pacage**

¹ Le terme « **planchers habitables** » regroupe les locaux habitables, à savoir cuisine, salle à manger, chambre, salle de bains, ... Ne sont pas considérés comme planchers habitables ceux de locaux tels que cave, cellier, buanderie, garages, ...

^{*} Cf Glossaire

ANNEXE 11

CONVENTION LOCALE DE MECENAT ENTRE LA SAS EMGSM, LE FONDS DE DOTATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'Auvergne

Juin 2018

**CONVENTION LOCALE DE MECENAT
ENTRE**

**LE FONDS DE DOTATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS,
LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'Auvergne
ET
LA SOCIETE DES EAUX MINERALES GAZEUSES DE SAINTE-MARGUERITE**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels, créé en 2011 et régi par la loi du 4 août 2008, dont le siège est situé au 6 rue Jeanne d'Arc 45000 ORLEANS, représenté par sa Présidente Madame Eliane AUBERGER agissant en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du 16 décembre 2017,

Ci-après dénommé « **Le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels** » ;

La Société des Eaux Minérales Gazeuses de Sainte-Marguerite, SASU au capital de 795000 €, dont le siège social est situé Sainte Marguerite 63270 SAINT-MAURICE-ES-ALLIER, représentée par Eric DARREAU, Directeur

Ci-après dénommée « **EMG Sainte-Marguerite** » ou « **le Donateur** » ;

ET

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé au Moulin de la Croûte rue Léon Versepuy 63200 RIOM, représenté par Eliane AUBERGER Présidente,

Ci-après dénommé « **le CEN Auvergne** » ou « **le Bénéficiaire** ».

ARTICLE 1 : OBJET

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la convention nationale, conclue entre la société Agromousquetaires, le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels et le Conservatoire du littoral, le 06 juin 2018 (cf. annexes 1 et 2).

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles **EMG Sainte-Marguerite**, le Donateur, apporte son soutien en tant que mécène au **CEN Auvergne**, le Bénéficiaire, pour le projet de préservation et valorisation des sources salées du val d'Allier autour de Sainte-Marguerite (action détaillée dans l'article 2.2).

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

Article 2.1 : Engagements des EMG Sainte-Marguerite

La société des **EMG Sainte-Marguerite** s'engage à opérer un don financier au **Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels** de 38 150 € (trente-huit mille cent cinquante euros) pour toute la durée de la convention de mécénat, dans le cadre de l'article 238 bis du Code général des Impôts. Cette somme est destinée à participer au financement des actions détaillées dans l'article 2.2.

Le versement s'effectuera, par tiers, chaque année, auprès du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels, après réception par la société des **EMG Sainte-Marguerite** d'une lettre d'appel de fonds émise par celui-ci.

Article 2.2 : Engagements du CEN Auvergne

Le **CEN Auvergne** s'engage à mettre en œuvre les actions détaillées ci-dessous (voir carte de localisation en annexe 2), définies annuellement en concertation avec la société des **EMG Sainte-Marguerite**, ainsi qu'à en rendre compte à la société des **EMG Sainte-Marguerite** au cours et à l'issue de la convention. Ces opérations seront examinées lors du comité de pilotage annuel.

Amélioration des connaissances :

- Sur le site de Sainte-Marguerite (rive droite), étude de la gestion des écoulements et rédaction d'un guide partagé des pratiques de gestion
- Sur le champ captant (rive gauche), inventaires naturalistes pour la réalisation d'une notice de gestion

Animation et concertation :

- Animation foncière auprès des propriétaires privés des parcelles situées en rive gauche entre le champ captant et le site des Saladis

Réalisation des travaux de gestion :

- Suite à l'élaboration du guide partagé des pratiques de gestion et de la notice de gestion, mise en œuvre des actions de gestion préconisées

Mise en œuvre d'actions de communication-valorisation :

- En complément des panneaux d'information et du sentier existants, élaboration d'un dossier pédagogique en lien avec le Rectorat sur la thématique de l'histoire des sources salées et de leur utilisation
- Fourniture des contenus pour la réalisation d'un kakémono par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels présentant les actions engagées
- Signature de la convention locale en présence de la presse

Calendrier de réalisation des actions :

	2018	2019	2020	2021
Amélioration des connaissances				
Etude gestion écoulements Ste-Marguerite Guide partagé pratiques gestion				
Inventaires naturalistes champ captant Notice de gestion				
Animation et concertation				
Animation foncière parcelles privées rive gauche				
Travaux				
Actions de gestion Ste-Marguerite (à définir)				
Actions de gestion champ captant (à définir)				
Valorisation				
Dossier pédagogique Ste-Marguerite				
Kakémono présentant actions engagées (contenus)				
Signature convention locale avec presse				

Article 2.3 : Engagements du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels

Le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels s'engage à émettre un reçu fiscal à l'attention de la société des **EMG Sainte-Marguerite**, après réception du don. Il reversera la somme de 10 000 €/an au CEN Auvergne et bénéficiera de 8 950 € en 2018 et de 7 750 € les deux années suivantes.

ARTICLE 3 : SUIVI

Pour assurer le suivi de la présente convention, les parties désignent les interlocuteurs suivants :

- Pour la société des **EMG Sainte-Marguerite** : Eric DARREAU, directeur ;
- Pour le **CEN Auvergne** : Julie BODIN, chargée de mission.
- Pour le **Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels** : Elodie FERNAULT, chargée de mission « animation réseau » et Bruno MOUNIER, directeur de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

ARTICLE 4 : PILOTAGE

Une fois la convention cadre signée, un comité de pilotage, réunissant les partenaires, sera organisé pour définir ensemble la teneur du partenariat local et ses modalités de mise en œuvre.

Ce comité de pilotage se réunira au minimum une fois par an pour procéder au bilan annuel et à l'actualisation de la feuille de route le cas échéant.

Les **EMG Sainte-Marguerite** et le **CEN Auvergne** ont convenu de se réunir 2 fois par an et de faire des points d'étape trimestriels par téléphone ou mail pour échanger sur l'avancement des actions.

ARTICLE 5 : DUREE

La convention est conclue à compter de sa date de signature par les parties pour une durée de trois ans. La convention prendra fin à son terme sans qu'aucune indemnité ne soit due de part et d'autre. Aucune reconduction tacite ne sera autorisée.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Le **CEN Auvergne** devra, pendant la durée de la convention :

- mentionner le **site de production d'Agromousquetaires associé au projet** comme mécène dans tous supports de communication susceptibles d'être utilisés notamment lors de toutes opérations médiatiques dans le cadre du projet ;

- apposer d'une part la signature, et d'autre part la phrase "*Ce projet bénéficie du soutien d'Agromousquetaires et du site de production des Eaux Minérales Gazeuses de Sainte-Marguerite* », sur tout support écrit, communiqué et dossier de presse, générique de vidéo, affiche, invitation, plaquette d'informations, site Internet, réseaux sociaux...

Cette mention devra apparaître de manière très visible sur le support défini et réalisé par le **CEN Auvergne**, en concertation et après accord écrit **du site de production concerné**. Les supports visuels devront être expressément validés par le **site de production concerné**, au moins 15 jours avant leur diffusion.

Passé le délai de 15 jours à compter de la réception des documents, le **site de production concerné** sera réputé accepter les documents qui lui auront été présentés.

Réciproquement, le **site de production concerné** s'engage à faire de même avec le logo du CEN Auvergne.

ARTICLE 7 : AVENANT

Les évolutions éventuelles du partenariat amèneront les parties à rédiger un avenant à cette convention, précisant lesdites évolutions.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION – ANNULATION – LITIGES

Les procédures concernant la résiliation ou l'annulation de cette convention ainsi qu'un quelconque litige s'appliquent telles que définies dans la convention cadre nationale (cf. articles 9 et 11).

ARTICLE 9 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les Parties font élection de domicile aux adresses indiquées en tête des présentes.

Fait à Saint-Maurice-ès-Allier, le 19 septembre 2018, en trois exemplaires.

ANNEXE 1 : CONVENTION CADRE NATIONALE

Pour le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels **Pour les Eaux Minérales Gazeuses de Sainte-Marguerite** **Pour le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne**

Eliane AUBERGER, Présidente
Signature

Eric DARREAU – Directeur Général
Signature + cachet de la structure

Eliane AUBERGER, Présidente
Signature + cachet de la structure



**CONVENTION-CADRE DE MECENAT
ENTRE
LA SOCIETE AGROMOUSQUETAIRES,
LE FONDS DE DOTATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS
ET
LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Société Agromousquetaires, société par actions simplifiées à associé unique au capital de 115 152 885 €, dont le siège social est situé 24, rue Auguste Chabrières à Paris (75015), immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 316 742 980, représentée par Monsieur Franck AUBRY en sa qualité de Responsable Qualité - Innovation - Développement Durable,

Ci-après dénommée « **Agromousquetaires** » ou « **le Donateur** » ;

Le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels, créé en 2011 et régi par la loi du 4 août 2008, dont le siège est situé 6, rue Jeanne d'Arc à Orléans (45000), représenté par sa présidente Madame Eliane AUBERGER agissant en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du 16 décembre 2017,

Ci-après dénommé « **le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels** » ;

ET

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, établissement public de l'Etat à caractère administratif, situé à la Corderie Royale à Rochefort (17300), représenté par sa directrice Madame Odile GAUTHIER,

Ci-après dénommé « **le Conservatoire du littoral** ».

Convention cadre de mécénat Agromousquetaires / Conservatoire du littoral / Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels -
06 juin 2018

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

CADRE GENERAL

● **Le Conservatoire du littoral** est un établissement public créé en 1975. Il mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages remarquables sur les rivages maritimes et lacustres. Le Conservatoire assure aujourd'hui la protection de plus de 200 000 hectares sur plus de 750 sites, représentant près de 1 450 km de rivages soit environ 14 % du linéaire côtier.

La maîtrise foncière constitue le cœur de métier du Conservatoire du littoral (3 000 ha/an acquis depuis 2012). Une fois le site acquis, le Conservatoire s'appuie sur des gestionnaires (près de 300 actuellement) qui peuvent être une collectivité, une association ou un établissement public. Une convention de gestion acte ce partenariat. L'objectif du Conservatoire reste d'ouvrir les sites aux différents usages compatibles avec la préservation durable des patrimoines, et le maintien, voire le développement d'activités responsables basées sur une exploitation raisonnée des ressources. Plus de 1200 conventions sont signées avec des exploitants (agriculteurs, sauniers, pisciculteurs...).

Le Conservatoire assure la maîtrise d'ouvrage des opérations lourdes de restauration ou d'aménagement ou peut également la déléguer à ses gestionnaires. Il mobilise ses fonds propres : 25 % de son budget est consacré à des investissements dans les territoires. Il sollicite des fonds européens, nationaux, régionaux et départementaux, parfois du mécénat d'entreprises. Plus de 40 millions de personnes visitent un terrain du Conservatoire du littoral chaque année.

● **La société Agromousquetaires a été créée en 2015** par le Groupement des Mousquetaires dans un triple objectif de favoriser l'indépendance d'approvisionnement, de maîtriser les processus de fabrication, la qualité ainsi que le prix des produits proposés aux consommateurs et d'adapter les produits aux besoins du marché. Agromousquetaires intègre 62 sites et 11 000 collaborateurs, proposant ainsi un ensemble de produits de qualité et intégralement fabriqués en France. Parmi les 11 filières de la société, la filière « boissons » regroupe notamment 7 sites de production dédiés à l'embouteillage d'eau minérale ou de source :

- La Société des Eaux de source de Paimpont (SESP) ;
- La Société des Eaux d'Aix-les-Bains (SEAB) ;
- La Société des Eaux Minérales de Luchon (SEML) ;
- La Société Générale des Eaux de Sources Minérales – Vernet ;
- La Fièvre des Loix ;
- Sainte-Marguerite ;
- Antartic.

Conscient de l'importance stratégique mais également de la vulnérabilité de la ressource en eau, la société Agromousquetaires souhaite en favoriser la préservation, notamment en soutenant des actions en faveur des zones humides. Ces dernières contribuent en effet à l'épuration, au stockage d'eau ou encore à la régulation des écoulements (soutien d'étiage, écrêtement des crues).

● **Le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels** a été créé en 2011 par les Conservatoires d'espaces naturels et leur Fédération. Il a pour objet :

- De protéger la biodiversité en contribuant à la préservation et la gestion de sites, paysages et milieux naturels et à la protection de la faune et de la flore qu'ils abritent ;
- D'assurer l'acquisition, le portage de foncier et de garantir l'inaliénabilité des biens fonciers acquis et gérés par les Conservatoires d'espaces naturels ou par la Fédération.

Une convention de mécénat, associant le Conservatoire du littoral, le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie et la SEAB, a permis de démontrer toute la pertinence du partenariat entre des structures œuvrant dans le domaine public et le secteur privé. Il est proposé d'étendre cette alliance à un niveau national et globalisant afin d'agir à l'échelle de sites localisés au sein de bassins versants dans lesquels les trois signataires conduisent déjà des initiatives à caractère environnemental ou industriel.

Convention cadre de mécénat Agromousquetaires / Conservatoire du littoral / Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels – 09 juin 2018

AM JM

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la société Agromousquetaires apporte son soutien en tant que mécène au Conservatoire du littoral et au Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels pour assurer la préservation et la mise en valeur des sites naturels dont la liste et la localisation figurent en annexe 1. Ces sites feront l'objet d'une convention d'application spécifique entre les maîtres d'ouvrages (Conservatoire du littoral et Conservatoires d'espaces naturels) et les sociétés de la filière « boissons » d'Agromousquetaires concernées. Il s'agit, pour 2018, de :

- La Société des Eaux d'Aix-les-Bains (SEAB) ;
- Sainte-Marguerite ;
- Antartic ;
- La Société des Eaux de source de Paimpont (SESP).

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

Article 2.1 : Engagements de la société Agromousquetaires

La société Agromousquetaires s'engage à soutenir financièrement les projets portés d'une part par le Conservatoire du littoral et d'autre part le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels à hauteur de 30 000 € (trente mille euros) par projet référencé précisément en annexes 1 et 2, pour toute la durée de la convention de mécénat, dans le cadre de l'article 238 bis du Code général des Impôts. Ces sommes sont destinées à participer au financement des opérations d'études, de renaturation et de reconquête de la biodiversité qui sont précisées en annexe 2.

En complément et afin de permettre une bonne coordination du projet, la société Agromousquetaires s'engage à soutenir le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels afin qu'il puisse assurer la coordination technique, administrative et financière du partenariat, ainsi que la réalisation d'outils de valorisation.

Les versements seront réalisés par les sites de production associés à chaque projet, après réception d'un titre de recettes émis par le Conservatoire du littoral (Société des Eaux de source de Paimpont) ou d'une lettre d'appel de fonds émise par le Fonds de dotation (autres sites).

Conformément à l'annexe 1 à la présente convention, les versements seront réalisés soit en une seule fois si le projet se déroule sur un seul exercice, soit par versement annuel si le projet se déroule sur plusieurs exercices, de 2018 à 2020.

Article 2.2 : Engagements du Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral reconnaît expressément remplir les conditions d'éligibilité pour bénéficier des dispositions de l'article 238 bis du Code général des Impôts. Il s'engage à délivrer un reçu fiscal à chacun des sites associés au projet.

Le Conservatoire du littoral confère à la société Agromousquetaires le statut de mécène privilégié au titre de son soutien aux projets de valorisation conduits par l'établissement public.

Le Conservatoire du littoral s'engage à utiliser exclusivement et intégralement le don au profit du projet indiqué en annexe 2. Le Conservatoire du littoral s'engage à transmettre aux sites associés au projet cité l'intégralité des pièces administratives attestant de la matérialité de l'opération d'aménagement de l'île d'Iur.

Le Conservatoire du littoral s'engage à ne pas conclure d'accord de partenariat avec une entreprise du même secteur d'activité (production d'eaux minérales) ou d'un secteur d'activité dont l'image pourrait aller à l'encontre de celle du mécène sans en avoir informé au préalable la société Agromousquetaires.

Le Conservatoire du littoral s'engage à fournir en toute transparence à la société Agromousquetaires les éléments d'information concernant tant les objectifs poursuivis dans le cadre de la convention de mécénat, qu'en matière d'affectation du don financier fait par la société Agromousquetaires.

Convention cadre de mécénat Agromousquetaires / Conservatoire du littoral / Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels – 09 juin 2018

AM JM

Article 2.3 : Engagements du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels

Le **Fonds de dotation** s'engage à mettre en œuvre, via les Conservatoires d'espaces naturels concernés, les opérations de gestion, de suivi, d'aménagement et de restauration des milieux naturels définies en annexe 2, en concertation avec la **société Agromousquetaires** et le **Conservatoire du littoral**. Ces opérations seront examinées lors des comités de gestion ou de suivi annuels des sites.

Le **Fonds de dotation** s'engage à délivrer un **reçu fiscal** à chacun des sites associés sur formulaire Cerfa n°11580, ou tout formulaire qui s'y substituerait.

Le **Fonds de dotation** s'engage à fournir tous les justificatifs nécessaires qui seraient demandés par les sites associés dans le cadre des projets détaillés en annexe 2.

Le **Fonds de dotation** s'engage à organiser, via les Conservatoires d'espaces naturels concernés, des visites sur les sites objets des opérations définies en annexe 2.

ARTICLE 3 : CONTREPARTIES VALORISEES ACCORDEES A LA SOCIETE AGROMOUSQUETAIRES PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL AU TITRE DE SON ACTION DE MECENAT

Dans le respect des principes qui gouvernent l'octroi de contreparties par le **Conservatoire du littoral** à ses mécènes et partenaires, il est prévu que le **Conservatoire du littoral** pourra accorder à la **société Agromousquetaires** et aux **sites de production associés** des contreparties en communication et relations publiques à son action de mécénat dans la limite de 25 % de la valorisation de l'apport des sites, dont 5 % sont dévolus à la visibilité des logos de la **société Agromousquetaires** et des **sites de production associés** ; la valeur de ces contreparties devant demeurer dans une disproportion marquée avec le montant du don des sites de production associés.

Le **Conservatoire du littoral** s'engage ainsi, pour le projet mentionné en annexe 2, à :

- faire figurer de manière visible les logos de la **société Agromousquetaires** et des **sites de production associés** avec la mention « Ce projet a bénéficié du soutien de la **société Agromousquetaires** et du site de production associé » sur tous les éléments physiques ou numériques de communication du projet mentionné en annexe 2 ;
- inviter et associer la **société Agromousquetaires** et les **sites de production associés** aux inaugurations et aux opérations de communication des projets ainsi soutenus ;
- informer et présenter à la **société Agromousquetaires** et les **sites de production associés** les outils de valorisation éventuellement produits à cette occasion (DVD, livres...).

Dans le cas où des publications seraient éditées, la **société Agromousquetaires** et les **sites de production associés** pourront y prendre part s'ils y trouvent intérêt, indépendamment de leurs contreparties.

ARTICLE 4 : SUIVI

Pour assurer le suivi de la présente convention, les parties désignent les interlocuteurs suivants :

- Pour le **Conservatoire du littoral** : Anne KONITZ, déléguée Communication & Mécénat, et Jean-Philippe DESLANCES, délégué de rivages Lacs.
- Pour la **société Agromousquetaires** : Franck AUBRY - directeur RSE, Manuel MACHADO - directeur général de la filière « boissons », Patrick RATISSEAU - directeur QHSE de la filière « boissons » et chacun des directeurs de site de production associés aux projets.
- Pour le **Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels** : Elodie FERNAULT, chargée de mission « animation réseau » et Bruno MOUNIER, directeur de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

Convention cadre de mécénat Agromousquetaires / Conservatoire du littoral / Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels - 06 Juin 2019.

CA

MA
DJ

ARTICLE 5 : USAGES DES MARQUES ET COMMUNICATION

Article 5.1 : Utilisation du nom et des marques

5.1.1 : Utilisation du nom et de la signature de la société Agromousquetaires et des sites de production associés

La **société Agromousquetaires** autorise le **Conservatoire du littoral** et le **Fonds de dotation** à titre non exclusif à utiliser la signature au titre de la présente convention et sous réserve du respect de la charte graphique de la signature qui lui sera communiquée par les sites de production de la filière « boissons » de la **société Agromousquetaires**.

La **société Agromousquetaires** se réserve le droit de mettre fin ou de modifier l'autorisation d'utiliser la signature, et peut demander au **Conservatoire du littoral** et au **Fonds de dotation** de modifier ou supprimer toute utilisation de la signature qui, à la seule discrétion de la **société Agromousquetaires**, ne respecterait pas les conditions d'utilisation précédemment énoncées, ou porterait atteinte aux droits de la **société Agromousquetaires** sur sa signature.

5.1.2 : Utilisation du nom et du logo du Conservatoire du littoral et du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels

Le **Conservatoire du littoral** et le **Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels** autorisent la **société Agromousquetaires** et les **sites de production associés**, à titre non exclusif, à utiliser leur logo dans des actions de communication engagées au titre de la présente convention, sur tous supports, et ce **jusqu'au 31 décembre 2020**.

Le **Conservatoire du littoral** et le **Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels** fournissent ces logos au format numérique à la **société Agromousquetaires** et aux **sites de production associés**.

Article 5.2 : Communication

Les Parties s'entendent sur le fait que la mention de référence sera : "Ce projet bénéficie du soutien d'Agromousquetaires et du site de production XXXX". Cette mention sera effective **jusqu'au 31 décembre 2020**.

Les **sites de production d'Agromousquetaires associés au projet** pourront se prévaloir de sa qualité de mécène à l'occasion de ses opérations de communication. Elles s'engagent à recueillir auprès du **Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels** et du **Conservatoire du littoral** leur accord écrit en cas de mention de ces structures dans ses documents de communication internes et externes.

Le **Conservatoire du littoral** et le **Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels** devront, pendant la durée de la convention, et pendant la durée de la communication convenue entre les deux parties :

- mentionner les **sites de production d'Agromousquetaires associés au projet** comme mécènes dans tous supports de communication susceptibles d'être utilisés notamment lors de toutes opérations médiatiques dans le cadre du projet ;

- apposer d'une part la signature, et d'autre part une phrase rappelant le soutien **des sites de production d'Agromousquetaires associés** dans le cadre du projet, sur tout support écrit, communiqué et dossier de presse, générique de vidéoc, affiche, invitation, plaquette d'informations, site Internet, réseaux sociaux...

Cette mention devra apparaître de manière très visible sur le support défini et réalisé par le **Conservatoire du littoral** et le **Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels**, en concertation et après accord écrit de la **société Agromousquetaires** et du **site de production concerné**. Les supports visuels devront être expressément validés par la **société Agromousquetaires** et le **site de production concerné**, au moins 15 jours avant leur diffusion.

Passé le délai de 15 jours à compter de la réception des documents, la **société Agromousquetaires** et le **site de production concerné** seront réputés accepter les documents qui leur auront été présentés.

Convention cadre de mécénat Agromousquetaires / Conservatoire du littoral / Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels - 06 Juin 2019.

FA

CA

Sh

Article 5.3 : Cession des droits

Chaque Partie garantit qu'elle est titulaire de tous les droits lui permettant d'accorder l'exercice des droits concédés dans le cadre de la présente convention et en garantit la libre jouissance à l'autre Partie.

Le Conservatoire du littoral et le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels cèdent à la société Agromousquetaires et aux sites de production associés le droit d'utiliser les documents de présentation et de synthèse notamment les annonces presses, les messages radio, les affichages, tout reportage photographique ou vidéo (ci-après « les Documents »).

A ce titre, le Conservatoire du littoral et le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels cèdent, à titre gratuit, à la société Agromousquetaires et aux sites de production associés les droits de représenter ou faire représenter, de reproduire ou de faire reproduire, d'adapter, tout ou partie des documents (seuls ou combinés à d'autres éléments) dans sa communication interne et externe, nationale et internationale, auprès de tout public, sur tous supports : papier, multimédia tel qu'Internet, Intranet et Extranet...

Concernant le droit d'adaptation, la cession emporte pour la société Agromousquetaires et les sites de production associés l'autorisation d'apporter aux documents toutes modifications justifiées par des nécessités techniques, sous réserve que celles-ci ne portent pas atteinte à l'intégrité de ceux-ci.

La société Agromousquetaires et les sites de production associés disposeront également du droit de combiner les documents avec d'autres éléments (notamment d'autres œuvres).

La cession des droits est consentie à compter de la signature de la présente convention et jusqu'au 31 décembre 2020.

ARTICLE 6 – RESPECT DE L'IMAGE

Les Parties s'engagent mutuellement à ne pas porter atteinte directement ou indirectement à la réputation, à l'honneur, au nom et à l'image de chacune d'elles par des comportements ou des propos contraires aux valeurs portées par elle.

ARTICLE 7 - DUREE

La convention est conclue à compter de sa date de signature par les Parties et jusqu'au 31 décembre 2020. La convention prendra fin à son terme sans qu'aucune indemnité ne soit due de part et d'autre. Aucune reconduction tacite ne sera autorisée.

ARTICLE 8 - AVENANT

Plusieurs pistes complémentaires de projet, sur des implantations de la filière « boissons » de la société Agromousquetaires, ont été pré-identifiées pour un début de mise en œuvre ultérieur à 2018 (cf. annexe 2). Leur mise en œuvre pourra se faire à compter de 2019, par voie d'avenant à la présente convention.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION – FORCE MAJEURE – ANNULATION

Article 9.1 : en cas d'inexécution, manquement ou faute d'une des Parties, au regard de l'une des obligations prévues par la convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après mise en demeure adressée en lettre recommandée avec AR par l'autre Partie, et demeurée infructueuse, plus de 30 jours après la date de sa première présentation.

Article 9.2 : dans le cas de résiliation ci-dessus du fait du Conservatoire du littoral ou du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels, cette dernière devra restituer à la société Agromousquetaires et au site de

Convention cadre de mécénat Agromousquetaires / Conservatoire du littoral / Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels - 06 juin 2018

GA

FA dk

production associé au projet, à titre d'indemnité, les sommes qui lui auront déjà été versées ; la société Agromousquetaires et le site de production concerné seront déchargés de toute obligation financière à son égard.

Article 9.3 : en cas d'annulation, de report ou d'interdiction de tout ou partie des projets ou de la valorisation de la société Agromousquetaires et des sites de production associés, par disposition légale, réglementaire ou décision de justice, les Parties se rapprocheront afin de convenir ensemble et par écrit, de la nouvelle affectation à donner à la contribution financière. Si les Parties ne parviennent pas à un accord, la convention sera résiliée de plein droit sans que cela puisse donner lieu à indemnité au profit de l'une ou l'autre des Parties, ni qu'elles puissent prétendre à un paiement quelconque.

Article 9.4 : en cas d'annulation en partie des projets, la contribution financière sera limitée aux seules phases de la convention déjà réalisées.

Article 9.5 : la convention pourra faire l'objet d'un renouvellement mais sur la base d'un nouveau document définissant de nouveaux objectifs entre les parties.

ARTICLE 10 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les Parties font élection de domicile aux adresses indiquées en tête des présentes.

ARTICLE 11 : LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation de la présente convention, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Tout litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera soumis aux tribunaux relevant de la Cour d'appel compétente territorialement.

Fait à Saint-Martin d'Abbat, le 06 juin 2018, en trois exemplaires.

Pour la société Agromousquetaires Pour le Conservatoire du littoral Pour le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels

Franck Aubry
Directeur RSE

Odile Gauthier
Directrice

Eliane Auberger
Présidente



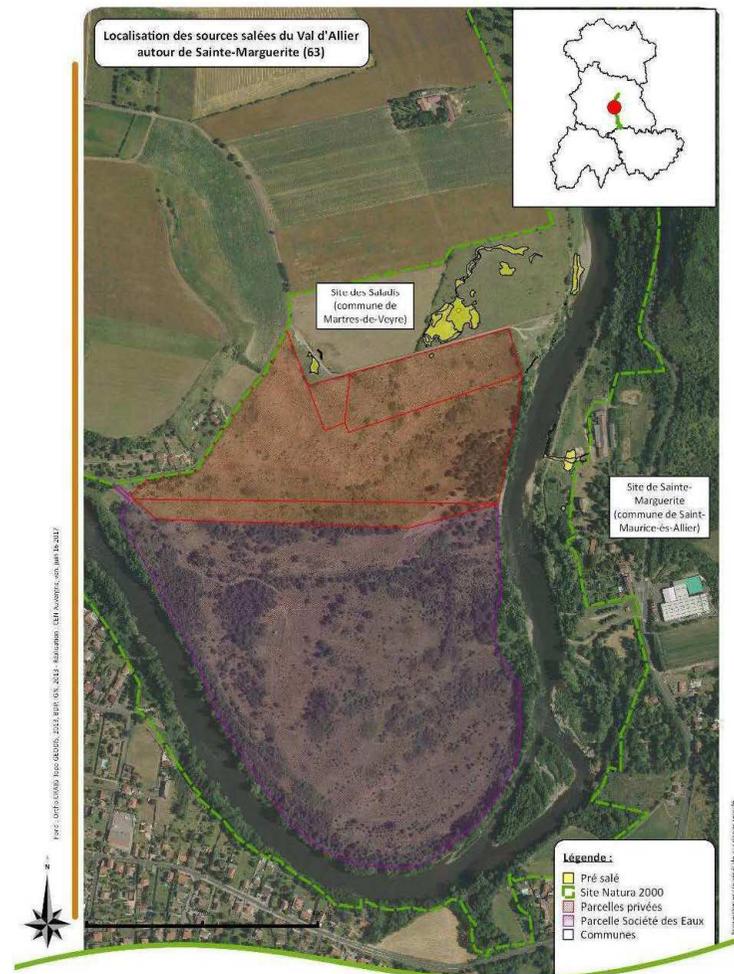
P/O Anne Konitz
Déléguée communication & mécénat



Convention cadre de mécénat Agromousquetaires / Conservatoire du littoral / Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels - 06 juin 2018

ANNEXE 2 : EXTRAIT DE L'ANNEXE 2 DE LA CONVENTION CADRE NATIONALE SUR LES FICHES DE PRESENTATION DU PROJET DU CEN AUVERGNE ET DU FONDS DE DOTATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

	 
Intitulé de l'action :	Préservation et valorisation des sources salées du Val d'Allier autour de Sainte-Marguerite (63)
Contexte :	<p>Le secteur du Val d'Allier vers Saint-Maurice / Les Martres-de-Veyre présente de nombreuses résurgences salées dont les épanchements forment localement des milieux avec une flore et une faune halophile (prés salés), typiques des milieux littoraux et que l'on retrouve dans les terres en France uniquement en Lorraine et en Auvergne.</p> <p>Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne travaille depuis de nombreuses années sur ces milieux remarquables, et notamment sur deux sites situés en bord d'Allier : le site de Sainte-Marguerite (en partenariat avec la Société des Eaux minérale gazeuses de Sainte-Marguerite) et le site des Saladis (en partenariat avec la commune des Martres-de-Veyre).</p>
Objectifs de l'action :	L'objectif du projet est de poursuivre le travail entrepris sur ces milieux, que ce soit dans le cadre du partenariat avec la Société des Eaux ou par le biais de l'animation du site Natura 2000 « Val d'Allier- Alagnon », dont font parties les deux sites. L'action consiste à combiner des études, des travaux de gestion et des actions de valorisation.
Descriptif de l'action :	<p>Amélioration des connaissances (études et document de gestion)</p> <ul style="list-style-type: none"> Sur le site de Sainte-Marguerite, analyse de la gestion des écoulements et mise en œuvre d'un guide partagé des bonnes pratiques Sur le site de Saladis (rive gauche de l'Allier), analyse des potentialités écologiques d'une parcelle propriété de la Société des Eaux (milieux en mosaïque avec zones de pelouses en cours de fermeture et forêt alluviale, zone de chasse du Hibou Grand-Duc, nidification potentielle du Guêpier d'Europe) et rédaction d'une notice de gestion. <p>Animation et concertation</p> <p>Pour une cohérence géographique d'intervention du Conservatoire en rive gauche (Saladis), le propriétaire des parcelles entre les sources des Saladis et la parcelle de la Société des Eaux sera rencontré pour lui proposer d'intégrer ses parcelles à la notice de gestion.</p> <p>Réalisation de travaux de gestion</p> <p>Mise en œuvre des actions de gestion préconisées par la notice. Notamment, fermeture de l'accès aux véhicules permettrait de limiter les dépôts sauvages et de garantir une meilleure qualité des milieux et de l'eau (y compris sur le site de captage situé sur la parcelle de Sainte-Marguerite plus au sud).</p> <p>Mise en œuvre d'actions de communication-valorisation</p> <p>En complément des panneaux d'information et du sentier existants, élaboration d'un dossier pédagogique réalisé en lien avec le Rectorat sur la thématique de l'histoire des sources et de leur utilisation en lien avec la composition de l'eau.</p>
Durée :	3 ans
Coût total pour 3 ans	<p>Coût de l'action : 71 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> Guide partagé des pratiques de gestion sur le site de Sainte-Marguerite : 3 000 € Notice de gestion sur les parcelles en rive gauche (y compris animation foncière sur les parcelles privées hors propriété de la Société des Eaux) : 10 000 € Fermeture de l'accès aux véhicules de l'entrée du chemin des Saladis : 36 000 € Programme de travaux suivant la notice de gestion (estimation): 12 000 € Dossier pédagogique sur le site de Sainte-Marguerite : 10 000 € <p>Montant sollicité auprès du Groupe Agromousquetaires : 30 000 € sur 3 ans</p> <p>Autres partenaires : Agence de l'Eau Loire Bretagne, Programme Leader 2014-2020</p>



Préservation et valorisation des sources salées du Val d'Allier



	 
Intitulé de l'action :	Coordination et valorisation des actions dans le cadre du partenariat entre le Groupe Agromousquetaires et le réseau des Conservatoires d'Espaces Naturels pour la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation des milieux naturels aquatiques
Contexte :	4 des sources propriétés du groupe Agromousquetaire bénéficient dès 2018 d'actions en faveur des milieux naturels, notamment les zones humides, à proximité des implantations du groupe : Aix-les-Bains (Aix), St Martin d'Abbat (Saint-Benoit) et Saint-Maurice-ès-Allier (Sainte-Marguerite), ainsi qu'un site en Bretagne, en partenariat avec le Conservatoire du littoral. D'autres sites viennent compléter à partir de 2019 (Prades, Prahecq, Luchon).
Objectifs de l'action :	Faciliter la coordination en termes de communication et de contractualisation entre les CEN, le Conservatoire du littoral et le groupe Agromousquetaires
Descriptif de l'action :	<p>I - Orientations stratégiques et contractualisation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contractualisation du partenariat ; gestion des liens financiers avec les CEN ; ▪ Suivi global de l'avancement des différentes actions et articulation avec celles soutenues pour le Conservatoire du Littoral ; ▪ Coordination et pilotage de fiches de « retour d'expérience », selon un format commun, permettant la constitution d'un portfolio disponible globalement et localement pour chaque établissement. <p>II - Actions de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ réalisation d'une synthèse pour diffusion dans les réseaux nationaux, support de communiqué média internes et externes ; ▪ diffusion de l'information dans les supports du réseau (réseau sociaux, sites internet, lettre électronique, lettre papier) ; ▪ réalisation d'une série d'outils de valorisation (kakemonos) en année 1, sur chaque site. ▪ réflexion pour la valorisation sur autre support pour les années suivantes.
Durée :	3 ans
Coût total pour 3 ans	<p>Coût de l'action : 24 450 € - 8 150 €/an</p> <p>Coordination du partenariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - portage administratif et financier : 4j*550 = 2 200 €/an - communication : 10j * 550 = 5 500 €/an - réalisation et fabrication de 6 kakémonos : 1 200 € <p>Montant sollicité auprès du Groupe Agromousquetaires : 24 450 € sur 3 ans, dont 8 950 € en 2018 permettant dès la première année la réalisation d'outils de valorisation du partenariat (kakémonos).</p>